USAID | SENEGAL
FROM THE AMERICAN PEOPLE

Mise à jour de la déclaration de stratégie de l'USAID/Sénégal

Le Sénégal est un partenaire stratégique clé du Gouvernement des Etats-Unis en Afrique. Pays démocratique et relativement stable dont la population est composée en majorité de musulmans, le Sénégal pratique une forme d'Islam tolérant et pacifique qui constitue un antidote aux courants plus fondamentalistes hostiles aux intérêts et valeurs de l'Amérique. Allié et partenaire solide du Gouvernement des Etats-Unis, surtout dans la lutte contre le terrorisme, le Sénégal est néanmoins de plus en plus confronté à des menaces internes à sa stabilité. Le nombre de plus en plus important de jeunes sénégalais aux horizons professionnels limités, une urbanisation croissante, l'accès limité aux services et le déficit d'investissements dans le secteur privé qui est essentiel pour la création d'emplois figurent parmi ces menaces. En raison de ces pressions internes, auxquelles s'ajoute le recul de la bonne gouvernance et de la transparence, le maintien de la stabilité devient la préoccupation majeure du pays et requiert une attention et un suivi actifs.

La promotion d'une croissance économique équitable et le renforcement des capacités du Sénégal en matière de gouvernance à tous les niveaux constituent des actes essentiels au maintien du rôle positif et stabilisateur que joue le Sénégal dans la région, en Afrique et au sein de la communauté musulmane. Comme beaucoup de ses voisins, le Sénégal fait face à une croissance démographique galopante dominée par les jeunes et à une migration constante des populations rurales vers les zones urbaines. Le Sénégal est dans une situation précaire puisque son économie n'est pas en mesure de créer suffisamment d'emplois pour absorber le nombre croissant de jeunes vivant en milieu urbain. Ceci représente un danger pour la stabilité future du pays.

Lors de la présentation du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté au cours de la réunion du Groupe consultatif qui s'est tenue en 2007, le Gouvernement du Sénégal a cité parmi les objectifs à atteindre une croissance annuelle de 7 ou 8% du PNB pour réduire la pauvreté à moins de 30% en 2015. Cependant, la croissance moyenne a chuté à environ 3.6% au cours de la période 2006-2008. Cette croissance plus basse que prévu était principalement due : (i) à des politiques macro-économiques et micro-économiques laissant à désirer et à une gouvernance faible; (ii) à la mauvaise qualité des infrastructures; (iii) à l'accès limité des entreprises privées aux services financiers; et (iv) au manque de main d'œuvre qualifiée. L'économie sénégalaise est maintenant en crise. Le déficit budgétaire du Gouvernement du Sénégal pour l'année 2008 est estimé par le Fonds Monétaire International à près de 5.3 % du PNB, alors que le taux de 4% correspond au taux maximal considéré comme pouvant être soutenu dans le temps. Le Gouvernement du Sénégal a accumulé des retards dans le paiement de sa dette interne pour l'équivalent de 4% du PIB, soit 500 millions de dollars. Sans une gestion plus

efficace de ses finances publiques, le Sénégal risque de se retrouver avec des déficits budgétaires permanents et considérables et un ré-endettement coûteux. Dans l'ensemble, la croissance du PIB pour la période 2006-2010 ne dépassera pas 5%, ce qui signifie que le Sénégal a peu de chance de réaliser son objectif de réduction de la pauvreté d'ici 2015.

Les problèmes de gouvernance sont en train de devenir aussi sérieux et préjudiciables au développement du pays que les problèmes économiques. Le Gouvernement du Sénégal doit être encouragé à donner suite à ses promesses de réforme en matière de démocratie et de bonne gouvernance, en plus de répondre aux exigences d'ordre économique stipulées par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Société du Compte du Millénaire (MCC), le Fonds Monétaire International et la majorité des principaux bailleurs de fonds. Le Gouvernement du Sénégal a besoin de renverser ses dérives courantes et troublantes vers des institutions contrôlées et corrompues et retourner à une gouvernance démocratique plus transparente.

La stratégie mise en place par l'USAID pour réaliser de façon durable une croissance équitable et "pro pauvre" au Sénégal, met l'accent sur la collaboration avec les secteurs public et privé pour encourager la croissance économique et améliorer l'environnement favorable en vue d'attirer plus d'investissements, accroître le volume du commerce et créer de la richesse grâce à une meilleure gestion des ressources naturelles du Sénégal. L'existence d'une base économique diversifiée et d'une population bien portante et mieux éduquée est primordiale pour réaliser et maintenir cette croissance. Pour maximiser les impacts des programmes de synergie, l'USAID va de plus en plus déployer ses ressources principalement dans six "régions de base" situées au centre et au sud du Sénégal et où sont concentrées une partie significative du potentiel économique du pays et où réside une bonne partie de la population pauvre du pays. La stratégie révisée reconnaît l'importance croissante de la bonne gouvernance dans la stabilité du Sénégal et inclut un objectif transversal à cet effet. Cet objectif transversal focalisera l'attention des dirigeants de l'USAID et de modestes ressources sur la lutte contre la corruption et la transparence au niveau national; la gestion et la résolution des conflits, particulièrement en Casamance; les collectivités locales et décentralisations ; et la participation civile. Ces éléments de programme sont considérés comme des points importants pour contrecarrer l'émergence de tendances inquiétantes.

I. Contexte

Démocratie et gouvernance

Le Sénégal est un pays fortement démocratique. L'élection présidentielle de 2007 a abouti à la réélection du Président Abdoulaye Wade. Bien que les résultats aient été considérés comme « justes et libres de toute manipulation », beaucoup pensent que le clientélisme exploité de façon efficace par Wade et la nature dispersée de l'opposition ont contribué à sa. La presse a fait état d'irrégularités dans le vote. Les élections locales prévues en 2009 constituent un test important pour augmenter l'autonomie des collectivités locales. Les citoyens craignent que les élections n'aient pas lieu et que les mandats des élus locaux soient prolongés, comme ce fut le cas dans un passé récent. Non seulement cette situation a des répercussions sur la

démocratie constitutionnelle, mais elle affecte sévèrement la gouvernance locale et la prestation des services si les personnes nommées pour combler les vides ont moins d'expérience en management et sont moins intéressées par la transparence que leurs prédécesseurs.

Depuis 2000, le Sénégal montre une tendance à redevenir un Etat centralisé où le favoritisme politique et la faiblesse du système de contre-pouvoirs séparation des pouvoirs affecte la bonne gouvernance. Pour accélérer la croissance économique et réduire la pauvreté, il faut absolument renverser cette tendance. A ce jour, l'administration actuelle semble réticente à engager des actions judiciaires concernant les cas sensibles de corruption. La Mission est en train de mettre au point son programme de lutte contre la corruption en se fondant à la fois sur des analyses contenues dans une étude de 2007 sur la corruption et sur l'accroissement de l'intérêt de la société civile pour la surveillance de la transparence dans le pays. Cette attention est opportune car dans l'Index de perception de la corruption de Transparency International le Sénégal a chuté à la 85e place sur 180 pays en 2008, alors qu'en 2007 il était classé 71e sur 179 pays. Ce recul signifie que la confiance des citoyens en la capacité du pays à combattre la corruption à tous les niveaux en en train de s'effriter, tout comme la liberté civique et les droits politiques.

Avec une pression de plus en plus forte de la part des bailleurs de fonds et des organisations de la société civile, d'importantes réformes ont été introduites en 2007. Le nouveau Code des marchés est l'une des principales reformes à avoir été approuvées. Au cours des réunions du Groupe Consultatif en 2007, le Premier ministre avait affirme l'engagement du Gouvernement du Sénégal en faveur d'une application effective du nouveau Code d'ici janvier 2008. L'USAID et le Gouvernement du Sénégal sont disposés à appuyer le Code en insistant sur le fait que tous les achats locaux à caractère public qu'il finance soient conformes au Code. La possibilité d'accroitre ce soutien est renforcée avec la présence du MCC puisque les niveaux de financement potentiel sont importants.

Malgré ces tendances inquiétantes en matière de gouvernance, le Sénégal a une presse dynamique et indépendante, une vie associative très dense, et un fort sentiment de respect des droits de l'homme. En matière de gouvernance, le Sénégal reste un Etat fortement centralisé où les normes et valeurs patrimoniales influencent encore le comportement des acteurs politiques du pays. Des manquements dans l'application de la loi et l'absence de bonnes pratiques en matière de gouvernance constituent les maillons faibles de la démocratie sénégalaise. En plus de réduire la crédibilité des institutions gouvernementales, les manquements en matière de transparence et d'imputabilité dissuadent les investisseurs étrangers à venir au Sénégal. Ils lient également les mains des investisseurs locaux ou étrangers potentiels qui n'ont pas les liens nécessaires avec le Gouvernement ou refusent de les avoir, pour bénéficier du clientélisme politique. Cette dynamique limite les potentiels de développement économique du Sénégal.

Alors que l'opinion publique sénégalaise soutient sans ambigüité les normes démocratiques, la tenue d'élections justes et l'existence d'un régime multipartite, peu de progrès ont été réalisés pour réaliser l'équilibre des pouvoirs entre les institutions gouvernementales. L'Exécutif reste l'institution majeure ; l'Assemblée Nationale fait montre de peu d'initiative dans l'élaboration des lois et n'arrive pas à contrebalancer

le pouvoir exécutif. Le Judiciaire reste faible, soumis à l'Exécutif et est réticent à combattre la corruption. Les initiatives de décentralisation continuent à trainer et l'utilisation des transferts de fonds publics reste limitée. On note une absence de transparence et d'imputabilité au niveau de certains niveaux de gouvernement marqués par un chevauchement des responsabilités, contribuant continuellement à une prestation de services insuffisante dans les secteurs de santé et de l'éducation

Questions liées aux situations de conflit et de pré-conflit

Le conflit qui sévit en Casamance, une région située à l'extrême sud du Sénégal, se présente comme une situation potentiellement déstabilisatrice pour les programmes sectoriels de la Mission. Des rebelles séparatistes, regroupés sous le Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC) et le Gouvernement du Sénégal sont engagés depuis plus de 20 ans, dans un dans lutte de faible intensité, mais apparemment insoluble. Le dernier cessez-le feu fut signé le 30 décembre 2004. Bien que la paix fasse l'objet d'un soutien fort de la part de la majorité de la population, des factions de l'aile militaire du groupe rebelle continuent de mener une forte résistance continue et beaucoup d'intérêts bien établis des deux côtés du conflit subsistent encore. L'un des problèmes majeurs réside dans le manque d'interlocuteurs constants du côté des rebelles avec qui négocier si le Gouvernement du Sénégal s'intéresse de nouveau à la négociation. Néanmoins, le Programme du Gouvernement des Etats-Unis pour la Paix en Casamance continue de travailler pour promouvoir la paix dans la région. L'assistance du Gouvernement des Etats-Unis contribue à renforcer la communication entre les décideurs nationaux, les représentants des autorités régionales et les factions rivales du mouvement rebelle. Résultat direct des activités du programme, une coalition de dirigeants et acteurs de la société civile s'est retrouvée pour la première fois depuis 1995 pour chercher à mettre un terme au conflit. L'administration actuelle montre peu d'intérêt pour le règlement du conflit, ce qui diminue les chances d'une forte pression diplomatique de haut niveau pour faire faire avancer le processus.

Dans ce contexte de conflit, cependant, des programmes mis en œuvre par l'USAID et d'autres donateurs dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la gestion des ressources naturelles au niveau de la région continuent de réaliser des résultats dans la prestation de services. Les projets réalisés dans ces secteurs ne sont pas mis en œuvre d'une façon reflétant les réalités de ce conflit qui perdure. Les Plans d'action des partenaires de l'USAID dans la région de Casamance doivent être coordonnés pour appliquer une approche cohérente tenant compte des réalités du conflit.

Au cours de l'année budgétaire 2009, l'USAID envisage de réaliser une évaluation de la vulnérabilité afin d'évaluer toutes les sources de conflits au Sénégal et de formuler des recommandations pour des stratégies d'intervention dans les programmes. Cette évaluation comprendra une analyse actualisée de l'exclusion politique, y compris celle du MFDC en Casamance, l'identification des points chauds à l'échelle nationale, y compris les zones périurbaines, les effets de la flambée des prix des denrées alimentaires, l'étude de potentiels conflits fonciers dans des endroits du pays bénéficiant d'investissements accrus au niveau infrastructurel ou niveau des industries extractives, l'effet des retards du calendrier électoral mentionné précédemment sur la stabilité interne, les pouvoirs de plus en plus

importants de l'Exécutif et la faiblesse des institutions devant le contrebalancer, la concurrence non réglementée pour les ressources naturelles, en particulier à Kédougou. Cette analyse permettra d'orienter l'allocation future par la Mission des rares fonds non engagés dont elle dispose pour contrer les forces susceptibles d'éroder les progrès accomplis par rapport à ses domaines d'intervention Croissance économique et Investissement dans le capital humain.

Contexte économique

Comme mentionné précédemment, au Sénégal le taux moyen de croissance du PIB était seulement de 3,6% en 2006 - 2008, contre 5% en 2002 - 2005. La performance du Sénégal doit s'améliorer pour faire face aux niveaux élevés de pauvreté et à la rapide croissance démographique dans le pays. En dépit des récoltes record de ces dernières années, les attentes sont estompées en partie par des prix élevés de l'énergie au niveau national et mondial. Près de 60% des Sénégalais vivant dans les zones rurales se considèrent comme pauvres, contre environ 40% dans les zones urbaines. Si la croissance démographique reste constante au taux actuel de 2,5%, l'économie doit enregistrer une croissance de 7,5% pendant 10 ans afin de réduire de moitié le pourcentage de la population pauvre du pays.

Etant donné la population relativement faible du Sénégal qui compte 12 millions d'habitants, les possibilités d'expansion ou de création de marchés internes sont limitées, tout comme l'est la capacité du pays à exporter en grandes quantités. La structure actuelle de l'économie constitue une autre cause d'inquiétude, la grande majorité de la croissance ne provenant que de deux secteurs, la construction et les services qui sont concentrés à Dakar. Pour augmenter la croissance économique, l'économie sénégalaise devra diversifier et élargir sa base productive. Dans le cadre des nouveaux programmes de croissance économique et de sécurité alimentaire, l'USAID s'est engagée à élargir la base économique pour les exportations, les marchés et la création d'emplois.

Le Gouvernement des Etats-Unis appuie la Stratégie de croissance accélérée (SCA) du Gouvernement du Sénégal en l'aidant à adopter ou à procéder à une réforme des politiques publiques qui permettront d'améliorer l'environnement des affaires. L'USAID a contribué à réaliser plusieurs réformes importantes pour soutenir la mise en place d'un environnement des affaires favorable. La réforme la plus bénéfique a été la réduction drastique, de 58 à 8 jours, du temps et des étapes requises pour créer une entreprise, et du nombre de procédures pour créer une entreprise de 10 à 7.

La promotion de la croissance économique impulsée par le secteur privé est essentielle à la réalisation de la vision de la stratégie. Bien que le Sénégal ait de nouveau satisfait aux critères d'éligibilité du MCC pour l'année budgétaire 2008, il est en train de préparer une nouvelle proposition de compact à des fins de financement. L'USAID se distingue par sa capacité à identifier et à réaliser des réformes nécessaires à l'amélioration du climat des investissements ainsi qu'à la promotion des partenariats public-privé.

Environnement/Biodiversité

Le Sénégal a connu une diminution de ses espaces savaniens qui sont passés de 74 à 70%, alors que les terres cultivées sont passées de 17 à 21% au cours des quarante dernières années, soit des taux relativement modestes de baisse ou de croissance. Toutefois, la biodiversité dans les régions forestières du Sénégal, telle que mesurée par l'évolution du couvert végétal, a considérablement diminué et s'est accompagnée d'une diminution correspondante des populations de grands mammifères. En outre, l'exploitation accrue et la régulation inadéquate de la pêche dans les zones côtières sont en train de mettre de la pression sur la biodiversité marine présente qui existe en abondance le long des côtes du Sénégal. Les menaces pour l'environnement et la biodiversité causées par les activités humaines comprennent les feux incontrôlés, l'agriculture itinérante, le changement climatique, la surpêche, l'érosion des sols, la salinisation des sols, la production de charbon, les migrations animales et le braconnage dû à la pauvreté et l'inégalité d'accès aux opportunités économiques. L'annexe 2 donne une brève analyse de l'état de la biodiversité et des forêts tropicales au Sénégal.

Pour relever ces défis de développement, le Gouvernement du Sénégal a créé le Plan d'action national pour l'environnement (PNAE). Le Gouvernement américain appuie la croissance de l'économie du Sénégal et le PANE par l'amélioration de la gestion durable des ressources naturelles du pays et de la biodiversité, augmentant ainsi les revenus provenant de ces ressources. L'assistance du Gouvernement des Etats-Unis est axée sur la gestion des écosystèmes des forêts des zones arides du sud du Sénégal et des régions côtières de la Casamance et du Delta du Sine-Saloum. Les activités transformeront l'économie rurale par la conservation du capital naturel, l'accroissement des opportunités économiques tirées de ces ressources et le transfert de la gestion aux collectivités locales.

Industries extractives

Les industries extractives du Sénégal comprennent le phosphate, le fer, l'or, le marbre, le calcaire, le bois, la pêche et le pétrole offshore à la frontière avec la Guinée Bissau, ainsi que d'autres minéraux tels que la tourbe et les sables minéraux. En raison de l'intérêt croissant du secteur privé pour les industries extractives, le Gouvernement du Sénégal a accordé plusieurs permis de prospection et d'exploitation au cours des 15 dernières années. Le soutien au secteur des industries extractives entraîne une augmentation de l'emploi et des opportunités génératrices de revenus, en particulier pour les jeunes et les collectivités locales (possibilité de prélèvement d'impôt) dans les régions ciblées. En outre, une grande partie des exportations du pays est basée sur les produits des industries extractives comme les sous-produits du phosphate, du poisson et du ciment. Bien que le rôle des industries extractives dans la croissance économique du pays soit reconnu, le Sénégal doit mettre en place un cadre politique pertinent et prendre les mesures appropriées pour compenser les risques et les impacts négatifs liés à l'exploitation des industries extractives, y compris la pollution et la surexploitation des ressources naturelles (forêts, pêche) qui peuvent également alimenter les migrations internes et transfrontalières qui se traduisent par un accroissement des conflits sur les ressources naturelles. L'étude des sources de conflit généré par les investissements dans les industries extractives fait partie du projet d'évaluation des conflits et comprend l'impact de l'énorme contrat de 2,2 milliards de dollars conclu avec Arcelor Mittel pour l'extraction du minerai de fer dans la région de Kédougou.

Pour soutenir les efforts du Gouvernement du Sénégal, l'USAID/Sénégal va travailler dans trois types d'industrie extractive: la pêche, le bois et les mines. Pour le bois, l'USAID est en train d'étudier, avec le Gouvernement du Sénégal, la possibilité d'engager un processus de certification qui garantit que toutes les activités d'extraction forestières sont conformes à une norme internationale. Les revenus et les exportations générées par les produits de pêche sélectionnés augmenteront, tandis que les questions de durabilité seront directement résolues, y compris, entre autres: des accords locaux sur les dates d'ouverture et de clôture de la saison de la pêche, encourageant les investissements du secteur privé dans la gestion des ressources halieutiques, la protection accrue des aires de reproduction et une meilleure connaissance des réalités écologiques et socio-économiques des sociétés de pêche sélectionnées. L'USAID/Sénégal est en train d'élaborer une alliance avec des compagnies internationales d'extraction aurifère et d'exploitation de sable. Les possibilités d'alliances comprennent l'assistance au Gouvernement du Sénégal et aux entreprise associées du secteur privé pour la réhabilitation et le reboisement de certains endroits situés à l'intérieur et aux environs du district des Niayes (régions de Thiès, Louga) après une opération d'exploitation de sable minéral ; et la promotion de l'écotourisme dans la région de la Falémé (région de Kédougou) où des opérations d'extraction aurifère ont lieu actuellement. L'USAID est en train d'étudier la possibilité de travailler avec des partenaires privés du secteur de l'exploitation minière ainsi qu'avec le Gouvernement du Sénégal pour valider la candidature du Sénégal pour l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (EITI).

Contexte du secteur de la santé

Bien que des améliorations substantielles aient été apportées dans le secteur de la santé au cours des décennies précédentes, avec notamment une diminution de la mortalité infantile (86 pour 1000 en 1986 contre 60 pour 1000 en 2007) et la réduction de la mortalité maternelle (510/100000 en 1992 contre 87/100000 en 2007), les indicateurs de développement humain du Sénégal sont encore à un niveau inacceptable. Le pays figure à la 156e place sur 177 pays au classement de l'Indice de développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La croissance démographique pèse lourdement sur la capacité du Gouvernement à fournir des services sociaux adéquats à une population en pleine croissance. La fécondité a diminué lentement, mais reste élevée à 5,3 enfants par femme. Le taux de prévalence contraceptive est faible, car seulement environ 12% des femmes mariées en âge de procréer utilisent des contraceptifs. Compte tenu de la jeunesse de la structure par âge de la population, l'âge précoce du mariage (la moyenne nationale est d'environ 17 ans), et la polygamie largement pratiquée, les perspectives d'une réduction significative de la croissance de la population sont faibles, à moins qu'un effort important soit entrepris pour améliorer les activités de santé de la reproduction ainsi que la sensibilisation des femmes et des filles.

La politique de santé actuelle du Sénégal est décrite dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) ainsi que dans le Plan national de développement sanitaire, 1998-2007, qui a été approuvé par les donateurs et les autres parties prenantes. Une récente évaluation de la première phase du Plan national de santé donne des résultats mitigés. Malgré les progrès réalisés dans la gestion hospitalière et la disponibilité de médicaments essentiels et de traitements à

des coûts abordables au niveau des postes de santé, des contraintes importantes subsistent dans le secteur. Il s'agit notamment: (1) de l'accès insuffisant aux services de santé; (2) de la mauvaise qualité, de la faible efficacité et de l'absence d'imputabilité au niveau des services de santé; (3) de la faible importance accordée à la prévention et des changements de comportement; (4) de la faiblesse des capacités institutionnelles; (5) du manque de coordination avec les communautés et le secteur privé; (6) de l'insuffisance des financements dont bénéficient le secteur et de la faiblesse des procédures budgétaires, et (7) des obstacles financiers importants à l'accès et à l'utilisation des services de santé. Une deuxième phase révisée du Plan national de santé a été récemment approuvée. Ce plan comprend à la fois les contraintes liées à l'offre et celles liées à la demande aux niveaux central, clinique et communautaire.

Contexte du secteur éducatif

Des progrès significatifs ont été accomplis dans le secteur de l'éducation au cours des quatre dernières années. Le taux de scolarisation primaire est passé de 69,8% en 2000 à 82,5% en 2004/2005, tandis que le taux d'achèvement des études primaires est passé de 59,1% à 69,6%. Sur les 78.500 diplômés de l'enseignement primaire, seuls 49,1% ont pu poursuivre leurs études au niveau des collèges d'enseignement moyen. Les filles représentaient 33.394 de ces diplômés, soit environ 43%. L'augmentation des disparités entre les sexes est plus forte dans les niveaux supérieurs du système éducatif, en raison de la distance importante entre les écoles et les maisons, des mariages précoces et du manque d'importance accordée par les parents aux avantages de l'éducation des filles à l'école secondaire. Les femmes représentent seulement 17% des enseignants au Sénégal.

L'éducation mobilise 40% du budget du Sénégal. Ce chiffre correspond à la plus importante tranche budgétaire allouée à un seul secteur, ce qui témoigne de son importance. Les deux grandes priorités du plan décennal du Gouvernement du Sénégal pour l'amélioration de l'éducation sont: (1) la promotion d'un cycle de dix ans combinant les systèmes d'enseignement primaire (éducation de base) et d'enseignement moyen (secondaire) de sorte qu'au moins 60% des diplômés de l'enseignement primaire soient en mesure de terminer le cycle d'études moyennes, et (2) l'augmentation de l'accès et l'amélioration de la qualité de la formation professionnelle. Le programme d'enseignement moyen de l'USAID/Sénégal a joué un rôle clé en aidant le Gouvernement du Sénégal à atteindre ses objectifs.

Le taux brut d'inscription dans les établissements d'enseignement moyen des régions d'intervention de l'USAID est passé de 31,2% au cours de l'année budgétaire 2006 à 33,7% au cours de l'exercice 2007 tandis que le pourcentage des élèves de CM2 admis au collège est passé de 46,5% à 50,2%. Dans les établissements d'enseignement moyen construites ou réhabilitées grâce aux efforts du Gouvernement des Etats-Unis, les effectifs ont globalement augmenté de 27% et la scolarisation des filles de 40%. Ces chiffres démontrent des progrès constants vers l'amélioration de l'accès à l'enseignement moyen.

La jeunesse

Pour de nombreuses raisons, il est essentiel de mettre l'accent sur le développement de la jeunesse et de la main d'œuvre. Le Sénégal a été identifié comme un pays marqué par une explosion démographique des jeunes qui pose des

risques extrêmes pour sa stabilité, 50,2% de la population adulte se situant dans la tranche d'âge 15 - 29 ans. Les enfants qui ne finissent pas leur cycle d'études primaires ont très peu de perspectives d'emploi ou d'opportunités génératrices de revenus et sont plus susceptibles de devenir un risque pour la société en s'engageant dans des activités illégales de toutes sortes, y compris le commerce de la drogue ou autres activités de contrebande. L'accroissement de l'accès à l'éducation, même s'il relève d'une importance critique, ne résout pas entièrement le problème. Selon les entreprises privées, la qualité de la main-d'œuvre produite par le système scolaire est faible. Les entreprises sont incapables de trouver des travailleurs ayant les compétences nécessaires pour assumer facilement des postes dans les bureaux et les usines. Pour réussir à réduire la pauvreté sur une base durable, le Gouvernement du Sénégal reconnaît qu'un programme plus ciblé de développement de la main-d'œuvre est nécessaire.

L'urbanisation

Plus de 46,9% de la population urbaine au Sénégal vit en milieu urbain et le taux de migration du monde rural vers les zones urbaines reste élevé. La croissance démographique élevée en milieu urbain constitue un fardeau incontrôlable pour les grandes villes comme Dakar et les centres urbains en plein essor comme Touba. La banlieue dakaroise est occupée par des bidonvilles densément peuplées où les conditions sanitaires sont mauvaises et les opportunités économiques rares. Kaolack (y compris Kaffrine) et Ziguinchor ont des populations urbaines relativement élevées (27% et 45% respectivement), tandis que les populations rurales occupent respectivement 79 et 85% des régions de Tambacounda (y compris Kédougou) et de Kolda (y compris Sédhiou). La stratégie de l'USAID vise à soutenir la croissance économique et la réduction de la pauvreté aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Pour ce qui est des liens entre les zones « urbaines » et la stratégie déployée par l'USAID pour atteindre « les pauvres », en dehors de Dakar l'USAID semble avoir une bonne représentation dans les régions avec des populations urbaines relativement élevées.

L'USAID envisage de développer une stratégie urbaine pour assurer l'équilibre de ses programmes. La nécessité d'une stratégie urbaine n'est pas directement liée à la réduction de la pauvreté dans le court terme, mais à des questions de stabilité politique et économique et de gouvernance. Dans de nombreux pays, les taudis périurbains servent de points de chute pour les migrants ruraux à la recherche de meilleures conditions de vie et avec la mobilité des populations et la faible cohésion sociale, ces taudis sont devenus des pools de recrutement pour les trafiquants de drogues illicites et/ou les groupes terroristes. Bien que le tissu social du Sénégal ait jusqu'ici résisté à de tels phénomènes, nombreux sont ceux qui estiment que les populations périurbaines, notamment celles vivant autour de Dakar, sont de plus en plus vulnérables, et l'on s'inquiète de plus en plus pour la santé et la sécurité des enfants des rues et d'autres groupes marginaux, en particulier. Parallèlement à d'autres intérêts stratégiques (gestion des conflits et gouvernance, notamment), l'USAID élaborera une stratégie urbaine. A court et moyen terme, il s'agira pour l'USAID: (i) d'élaborer des stratégies plus explicites pour travailler avec les populations urbaines dans ses principales régions d'intervention hors de Dakar, dans le cadre de ses programmes en cours de santé, d'éducation et de croissance économique, et (2) de développer une ou plusieurs activités pilotes avec des populations périurbaines démunies de Dakar ou de Thiès.

Lutte contre le terrorisme
En Afrique le Sénégal est un partenaire de premier plan du Gouvernement des Etats-Unis dans la lutte contre le terrorisme international. Le Sénégal compte une population composée en majorité de musulmans modérés et entretient des relations chaleureuses avec les Etats-Unis. Néanmoins, étant donné le risque toujours présent de sensibilisation à la radicalisation par des acteurs extérieurs, les programmes de l'USAID/Sénégal cherchent à soutenir les organisations islamiques modérées. La Mission s'engage dans des activités de sensibilisation avec les chefs des confréries musulmanes du Sénégal sur des questions liées au développement et continuera de mettre en œuvre des programmes de petite envergure ciblant des vecteurs potentiels de radicalisation, comme les écoles coraniques.

II. Description de programme

La vision de l'USAID pour le reste de la période 2009-2012 couverte par la stratégie repose sur une compréhension des forces économiques, politiques et sociales actuelles et sur la nécessité de s'assurer que les bénéfices tirés de la croissance sont réalisés par les citoyens sénégalais. La vision est exprimée comme suit: *De par ses performances, l'USAID/Sénégal est la première Mission en Afrique. Elle met en œuvre une stratégie intersectorielle de premier ordre. Les efforts de l'USAID auront un impact évident démontrable sur les moyens de subsistance des populations bénéficiaires.*

Comme indiqué dans l'introduction ci-dessus, la stratégie de l'USAID pour une croissance «pro-pauvres» équitable et durable au Sénégal, axée sur la collaboration avec les secteurs privé et public pour stimuler la croissance économique et améliorer l'environnement favorable pour attirer davantage d'investissements, augmenter le volume des échanges commerciaux et générer de la richesse grâce à une meilleure gestion des ressources naturelles du Sénégal. Une base économique diversifiée et une population en meilleure santé et mieux instruite constituent des éléments clés pour atteindre et maintenir cette croissance. Pour que les synergies des programmes aient un impact plus important, l'USAID va de plus en plus concentrer ses ressources sur les six régions « de base » où elle intervient dans le centre et au sud du Sénégal qui détiennent une partie importante du potentiel économique du pays et une grande partie de ses citoyens démunis. La stratégie révisée reconnaît l'importance croissante que la bonne gouvernance joue dans la stabilité du Sénégal, et comprend un objectif transversal à cette fin. L'objectif transversal focalisera l'attention de la direction de l'USAID et des ressources modestes sur la lutte contre la corruption et la transparence au niveau national ; l'atténuation et la gestion des conflits, en particulier dans la région de Casamance ; les collectivités locales et la décentralisation ; et la participation civique. Ces éléments de programme sont considérés comme des points importants à prendre en considération pour contrebalancer les nouvelles tendances inquiétantes.

Le programme de l'USAID/Sénégal est fermement ancré dans le Cadre d'Assistance à l'étranger *(Foreign Assistance Framework)*: *Aider à renforcer et à soutenir des Etats démocratiques et bien gouvernés capables de répondre aux besoins de leurs peuples et de se comporter de manière responsable dans le système international.* Les objectifs stratégiques (SO) présentées dans le présent document contribuent

directement aux objectifs définis dans le Cadre: la paix et la sécurité, la gouvernance juste et démocratique, l'investissement dans le capital humain, la croissance économique et l'assistance humanitaire lorsqu'elle est sollicitée.

Le programme s'appuie sur la longue expérience de l'USAID en matière de réalisations au Sénégal et s'appuie sur les solides relations de travail qu'elle entretient avec les responsables gouvernementaux et les chefs de file des organisations de la société civile. Pour déterminer la meilleure façon de répondre aux priorités de développement, l'USAID et le Gouvernement du Sénégal ont convoqué des réunions des groupes de travail et ont eu régulièrement des rencontres avec des organisations et leaders de la société civile et avec d'autres donateurs et partenaires d'exécution.

Démocratie et gouvernance

Cette mise à jour de la stratégie tient compte de la détérioration de la situation de la bonne gouvernance au Sénégal et redéfinit le thème transversal actuel de Démocratie et Gouvernance en un Objectif stratégique à part entière intitulé « Avancée de la bonne gouvernance ». Le nouvel Objectif Stratégique représente une approche qui permettra de concentrer les activités de l'USAID et d'élaborer un programme plus robuste dans quatre axes d'intervention du programme Démocratie et Gouvernance : (i) atténuation et gestion des conflits, y compris les processus de paix et de réconciliation en Casamance, (ii) anti-corruption/transparence/imputabilité au niveau national, (iii) société civile et participation civique, et (iv) collectivités locales et décentralisation.

L'équipe chargée de l'Objectif stratégique Bonne gouvernance soumettra un rapport sur le financement géré par les autres équipes (Santé, Education, par exemple) ainsi que sur certaines activités relevant d'une haute priorité, financées par des fonds du programme DG au cours de la période budgétaire 2009-2011. Parmi les exemples d'activités pouvant générer des résultats dans le cadre de l'Objectif stratégique DG figurent:

- l'atténuation et la gestion des conflits: activités réalisées dans le cadre du processus de paix en Casamance, activités pour la paix en milieu scolaire, activités bilatérales pour la paix en milieu scolaire dans le cadre du programme Education
- lutte contre la corruption/transparence/imputabilité au niveau national: soutien continu au Forum Civil (branche locale de Transparency International) et d'autres organisations de la société civile, dialogue politique revigoré et travail avec les entreprises minières privées pour encourager la candidature du Gouvernement du Sénégal pour l'ITIE; travail continu sur les budgets et comptes nationaux par les équipes chargées des programmes Education et Santé ; éventuelle assistance pour le déploiement du nouveau Code des marchés publics et des activités de lutte contre la corruption.
- société civile et participation citoyenne: amélioration de la communication d'informations sur le travail de la société civile en matière de santé, d'éducation, de CE/GRN ainsi que toute activité relative à la résolution des conflits; étudier les possibilités d'élargissement dans le domaine de l'éducation civique – campagne médiatique sous le thème « la mise en place d'un bon gouvernement relève de ma responsabilité ».

- collectivités locales et décentralisation: améliorer la transparence dans l'utilisation des ressources publiques, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la gestion des ressources naturelles ; appui à une campagne médiatique au niveau communautaire sur la gouvernance locale et aux groupes de « surveillance » pour rendre les administrations comptables de leur gestion et de la prestation des services publics
- appui à la réforme judiciaire ou appui institutionnel aux partis politiques pour la démocratisation au sein des partis.

Comme indiqué dans la section Démocratie et Gouvernance ci-dessus, ce nouvel Objectif stratégique permet à l'USAID de conduire activement les activités de gouvernance pour contrebalancer les tendances anti-démocratiques et d'autres sources déstabilisatrices de conflit. Cette démarche est importante pour s'assurer de l'atteinte des résultats dans tous les secteurs du portefeuille. L'Objectif stratégique vise également à réduire le glissement vers une gouvernance autocratique et non-transparente au niveau national, grâce à la promotion de la bonne gouvernance aux niveaux inférieurs de l'interaction des citoyens avec l'État.

Croissance économique renforcée à travers le commerce et la gestion des ressources naturelles.

Le programme CE intègre des activités destinées à stimuler le commerce et les exportations grâce à des initiatives visant à inverser la dégradation de l'environnement par une meilleure gestion de la base de ressources naturelles du Sénégal. Cet objectif stratégique est une réponse aux besoins et aux priorités du Gouvernement du Sénégal et aux priorités définies dans le Cadre d'assistance à l'étranger.

La promotion de la mise en œuvre des réformes pour réduire les obstacles au commerce et l'augmentation des investissements locaux et étrangers sont des aspects centraux de ce programme. Parallèlement à ses initiatives stratégiques, l'USAID/Sénégal cherchera à accroître les échanges axés sur l'exportation par la diversification de la production agricole et l'accroissement des revenus générés par la base de ressources naturelles. Ces objectifs sont tous liés les uns aux autres; une meilleure utilisation et une gestion améliorée des ressources naturelles existant dans les forêts et écosystèmes marins du Sénégal est une étape importante dans la diversification de l'économie sénégalaise. Toutefois, les efforts ne peuvent aboutir que si des mesures d'incitation appropriées sont prises.

Au Sénégal, comme dans beaucoup de pays d'Afrique de l'Ouest, la dégradation de l'environnement aggrave la détérioration de la base de ressources agricoles et naturelles, mettant ainsi en péril la source des moyens de subsistance de la majorité de la population (plus de 60% des Sénégalais vivent de l'agriculture). En utilisant une approche axée sur la demande qui met l'accent sur l'importance d'identifier des acheteurs pour les produits dès le départ, l'USAID aidera à développer des marchés qui transformeront l'agriculture et les industries de produits forestiers non ligneux en des sources durables de richesse et de création d'emplois. Les produits susceptibles de faire l'objet d'une demande accrue aux niveaux régional et international ou qui sont éligibles à l'AGOA, seront ciblés. L'USAID prévoit qu'une expansion réussie de plusieurs marchés ciblés - par la promotion de processus à valeur ajoutée, l'amélioration de la commercialisation et de la gestion des entreprises, et

l'élargissement de l'accès au crédit, par exemple - aura un effet de démonstration qui encouragera l'investissement du secteur privé à plus grande échelle pour réaliser davantage de transformation économique.

Lorsque que les communautés commenceront à augmenter la valeur de ces ressources, le programme offrira des incitatifs pour encourager les populations à rester dans les zones rurales - les régions traditionnellement marginalisées du pays qui sont les plus touchées par la dégradation de l'environnement - plutôt que d'aller vivre dans de grands centres urbains déjà surpeuplés. Le programme permettra également de renforcer la gouvernance démocratique grâce au renforcement et au développement des capacités des groupes communautaires et des collectivités locales à protéger et à assurer la gestion l'exploitation des ressources naturelles et des revenus qu'elles génèrent. Si les collectivités locales sont en mesure d'exercer effectivement leurs droits d'utiliser leurs ressources naturelles et génèrent des revenus à partir de ces ressources, elles seront davantage incitées à utiliser et à gérer les ressources naturelles de façon durable.

L'eau pourrait constituer une contrainte majeure à la croissance économique au Sénégal. Une approche intégrée de gestion des ressources hydriques pourrait bénéficier à différents secteurs économiques, y compris ceux de la pêche et de l'agriculture, contribuer à améliorer la conservation de la biodiversité tout en aidant le pays à atteindre l'Objectif du Millénaire pour le développement de réduire de moitié la proportion de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et à l'assainissement de base.

Des réformes politiques et des systèmes de gestion améliorés sont également nécessaires pour la conservation à long terme de la biodiversité dans les forêts et écosystèmes marins du Sénégal. Beaucoup de recherches sont encore nécessaires sur l'état actuel de la vie végétale et animale dans les parcs nationaux du Sénégal, mais la perte de populations importantes d'espèces sauvages, à la fois marines et terrestres, est bien documentée. Le programme Croissance économique ciblera ces aires protégées pour améliorer la conservation de la biodiversité et renforcer leur potentiel en tant que sources de croissance économique en milieu rural grâce à l'éco-tourisme. L'augmentation de la valeur marchande des ressources provenant des aires protégées sélectionnées permettra d'augmenter la valeur accordée par les populations locales aux aires protégées dans l'ensemble, augmentant ainsi les incitations à promouvoir la conservation.

Ce programme privilégie la création de partenariats pour la croissance comme moyen d'attirer les investissements et tirer parti de l'aide. Les partenariats comprendront des *Global Development Alliances (GDA)* (alliances pour le développement mondial) destinées à promouvoir l'investissement commun dans de nouveaux produits, des coentreprises entre les investisseurs du secteur privé, les petites entreprises, les agriculteurs et le Gouvernement du Sénégal, des garanties de crédit, et des partenariats public-privé (PPP) pour développer de nouveaux mécanismes créatifs de financement de projets publics et de prestation de services. Puisque l'intégration économique régionale est vitale pour la croissance à long terme, le programme encourage la création de liens pour faciliter l'exportation vers les pays voisins, plutôt que de se concentrer exclusivement sur les marchés les plus difficiles à pénétrer des Etats-Unis et d'Europe. L'USAID/Sénégal entend travailler

en étroite collaboration avec la West Africa Regional Trade Hub (Plaque tournante commerciale d'Afrique de l'Ouest) pour créer des liens entre les initiatives nationales et régionales afin d'améliorer les chaînes de valeur à l'exportation et réduire les coûts administratifs du commerce.

Le Sénégal a été récemment inclus dans la liste des pays focaux de l'Initiative du président américain contre la crise alimentaire et la hausse des prix des denrées alimentaires (GFSR). L'initiative GFSR a pour objectif de résorber l'impact de la hausse des prix des denrées alimentaires dans le monde, d'accroître la productivité agricole et de réduire les obstacles à la circulation des denrées alimentaires et à l'approvisionnement aussi bien au niveau local que régional dans les principaux pays vulnérables en Afrique. L'initiative GFSR met un accent particulier sur les aliments de base et un meilleur accès aux intrants et finances agricoles; ces objectifs de l'Initiative GFSR complètent et renforcent la stratégie existante de croissance économique de l'USAID/Sénégal et sont pour le moment poursuivis dans le cadre du portefeuille de CE sous la rubrique « sécurité alimentaire accrue ».

Pour affiner l'Objective stratégique visant à améliorer la sécurité alimentaire et les objectifs de l'Initiative GFSR, l'USAID/Sénégal utilise une série de résultats intermédiaires de l'Initiative pour accroître la productivité alimentaire au Sénégal et réduire les obstacles à la circulation et à l'approvisionnement en denrées alimentaires à travers le Sénégal et les pays voisins. Les résultats de l'Initiative GFSR portent sur l'impact de la hausse des prix des denrées alimentaires dans le monde et la diminution de la production alimentaire à travers trois axes stratégiques:

- Accroissement de la productivité et de la production agricoles. L'USAID envisage de promouvoir l'extension et l'utilisation des technologies nouvelles et celles existantes, y compris les capacités de transformation améliorée des aliments. A travers d'autres mécanismes, l'USAID consolidera et élargira l'irrigation et la gestion des ressources au niveau local, améliorera la gestion intégrée des ravageurs et renforcera les alliances pour l'éducation pour soutenir la recherche, les capacités en ressources humaines et la formation à long terme dans des disciplines relevant des secteurs agricole et alimentaire.

- Atténuation des goulots d'étranglement du transport, de la distribution et de la chaîne d'approvisionnement. L'USAID envisage de promouvoir le commerce intérieur et régional des denrées alimentaires de base, de faire face aux contraintes majeures liées au commerce et aux corridors de transport et de soutenir le développement de la chaîne de valeur agricole pour les principaux aliments de base. L'USAID a également l'intention d'augmenter les services financiers pour les groupes de producteurs et de vendeurs, d'aider le Sénégal à respecter les conventions et accords commerciaux régionaux et internationaux, améliorer l'efficacité du système de transport et de distribution et faciliter l'accroissement des investissements privés dans l'ensemble des services de valeur ajoutée. Cette activité décentralisée permettra de mobiliser des fonds par l'entremise des mécanismes existants du Development Credit Authority (DCA) pour accroître l'accès au capital par le biais de garanties de prêts et du renforcement des capacités des banques et des institutions de micro-finance.

- Promouvoir des principes solides fondés sur le marché. L'USAID envisage d'aider les associations sénégalaises et régionales concernées par l'intégration des projets régionaux relatifs à la production alimentaire et aux questions de distribution. Elle envisage également de favoriser la mise en œuvre de politiques agricoles et alimentaires solides. Il s'agira notamment de renforcer les organisations de producteurs, de renforcer les partenariats importants entre producteurs et négociants fondés sur des relations commerciales, d'offrir de la formation à travers un réseau de services relatifs à la commercialisation et à la valeur ajoutée des produits et de fournir une assistance ciblée à des entités du secteur public responsables de la facilitation des marchés et des échanges tels que le service d'informations du marché agricole et les autorités chargées de la réglementation sanitaire et phytosanitaire. L'USAID appuiera le développement de plans d'urgence liés à la sécurité alimentaire au niveau national.

Les résultats escomptés à l'issue de la période de mise ne œuvre de l'Objectif stratégique sont les suivants: augmentation du volume des échanges commerciaux, des revenus et des emplois dans des secteurs ciblés; augmentation de la diversification et de la productivité agricoles des produits non traditionnels et naturels ; augmentation de la productivité alimentaire au Sénégal et réduction des obstacles à la circulation et à l'approvisionnement en denrées alimentaires sur l'ensemble du territoire sénégalais et à travers les pays voisins; augmentation du nombre d'hectares de forêts naturelles, des zones côtières ou des zones protégées relevant de la gestion locale ; promotion accrue de la part du Gouvernement et gestion des partenariats public-privé pour faciliter la prestation de services ; et augmentation de la capacité des collectivités locales à fournir un leadership transparent et responsable.

Une meilleure santé pour les populations sénégalaises

Conformément aux priorités énoncées dans le *Foreign Assistance Framework,* le programme Santé de l'USAID/Sénégal est divisé en cinq volets essentiels et complémentaires: 1) prévention et lutte contre le paludisme dans le cadre de l'Initiative du président américain contre le paludisme 2) santé maternelle et infantile; 3) planification familiale et santé de la reproduction 4) prévention et lutte contre le VIH et la tuberculose, et 5) politique et finance sanitaire mettant l'accent sur les services de décentralisation afin de renforcer l'imputabilité, la transparence et le financement. Le taux élevé de mortalité maternelle au Sénégal est dû principalement au fait que les femmes ont de nombreux enfants dont les naissances sont trop rapprochées ; il est également dû à la mauvaise qualité des soins prénatals et des services à l'accouchement. Le programme Santé de l'USAID permettra d'améliorer la qualité des soins aux mères et aux nouveau-nés, d'accroître la prévention et le traitement du paludisme pendant et après la grossesse, et d'élargir la disponibilité et l'utilisation de contraceptifs pour aider les mères à mieux espacer les naissances. Le paludisme est la principale cause de morbidité et de mortalité au Sénégal. Dans le cadre de l'initiative du président américain contre le paludisme (PMI) l'USAID a considérablement élargi un programme de subvention de la distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide (MII) pour les rendre plus abordables pour les personnes les plus vulnérables à la maladie, renforcer la prise en charge clinique et communautaire du paludisme par l'utilisation des combinaisons thérapeutiques à base d'artémisinine (ACT) et par le traitement préventif intermittent du paludisme

(TPI) pendant la grossesse. Ces activités viennent compléter celles financées par le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, comme l'achat de médicaments, les tests de diagnostic rapide et la distribution de moustiquaires.

Pour faire face aux taux élevés de fécondité au Sénégal, la Mission soutiendra des activités visant à répondre aux besoins non satisfaits et à aborder les problèmes d'approvisionnement des services de planification familiale. Un nouvel élément du programme consistera à amener des représentants du Gouvernement et d'autres intervenants clés, tels que les chefs religieux et les organisations confessionnelles à encourager l'engagement des populations à travers le pays à atteindre l'objectif déclaré du Gouvernement du Sénégal d'accroître l'utilisation des contraceptifs de 10% à 16%. L'USAID encourage également l'éducation des filles, qui, en plus de contribuer à créer des familles plus productives et plus saines, réduit également la taille des familles sur le long terme.

La prévention et le traitement du VIH/SIDA constituent un élément important de la stratégie de l'USAID/ Sénégal. Le taux national de prévalence moyenne du VIH, qui est de 0,7%, atteint 3,4% chez les femmes dans certaines régions et est considérablement plus élevé parmi les groupes à haut risque comme les travailleurs du sexe, les travailleurs des transports, les travailleurs de l'industrie de la pêche, et les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes. En plus de promouvoir l'abstinence, la fidélité, l'utilisation correcte et systématique du préservatif (ABC) comme méthode de prévention du VIH au sein de la population générale, les efforts de lutte de l'USAID contre le VIH porteront davantage sur la vulgarisation et l'amélioration des services de prévention pour les groupes à haut risque ou les populations passerelles, la mise en œuvre de la prévention de la Transmission Mère Enfant (PTME), l'augmentation du soutien psycho-social et nutritionnel aux personnes vivant avec le VIH/SIDA et l'intégration de la surveillance et des services de lutte contre le VIH et la tuberculose. Le programme permettra également d'élargir l'accès aux services de counseling et de dépistage volontaires, de fournir des soins et de soutenir les personnes vivant avec le VIH/SIDA.

L'USAID collabore avec le Département de la Défense (DOD) pour s'assurer que le personnel militaire du Sénégal et leurs familles sont en mesure de prévenir le VIH et le SIDA et de recevoir des soins et un traitement si nécessaire. En 2004-2008, avec un financement du Département de la Défense et du Plan d'urgence du président américain pour le SIDA (PEPFAR), le programme du Département de la Défense avait soutenu l'amélioration des laboratoires médicaux de l'armée sénégalaise, formé plus de 1000 pairs éducateurs, conjoints, conseillers, médecins et travailleurs sociaux militaires en matière de prévention du VIH, de soins et de traitement, et testé près de 4.000 femmes enceintes utilisant des services de PTME. Le programme du Département de la Défense distribue également des préservatifs et du matériel d'information-sensibilisation-communication fournis par l'USAID.

Depuis 1999, l'USAID travaille depuis avec des représentants gouvernementaux aux niveaux national et local pour essayer de mobiliser les ressources des collectivités locales pour la santé publique. Cette collaboration a pris la forme d'un programme de «subventions paritaires » jusqu'en 2007. En 2008, l'équipe Santé a facilité la signature d'un protocole d'accord par lequel l'assistance technique et/ou des outils

développés par l'USAID seront désormais utilisés par les collectivités locales pour allouer et dépenser, à l'échelle nationale, des « subventions globales » accordées par d'autres bailleurs dans le cadre du Programme national de Décentralisation locale (PNDL). L'investissement par l'USAID de 2 millions de dollars/an dans le domaine de l'assistance technique pour les politiques et finances sanitaires, devrait mobiliser un montant estimatif de 2,5 millions de dollars par an de « subventions globales » accordées par les bailleurs et provenant du PNDL, en plus des contributions des collectivités locales. L'USAID va continuer l'analyse des politiques et le dialogue avec le ministère de la Santé pour s'assurer que la transparence et l'imputabilité sont maintenues dans l'ensemble du système.

L'accroissement de la participation du secteur privé constitue un élément clé pour résoudre les questions liées au financement des soins de santé, à la transparence et à l'utilisation « optimale » des fonds du Gouvernement du Sénégal. L'USAID étudiera les possibilités d'intégration de prestataires privés dans les districts de santé, d'augmentation du nombre et de la gamme des produits offerts par le biais de canaux commerciaux et du marketing social, d'élargissement de la couverture et d'accroissement de la viabilité des coopératives des mutuelles de santé. Le programme facilitera également la création des PPP où le secteur privé serait en mesure de fournir des services de façon plus efficace.

Les questions de politique générale dans le secteur de la santé comprennent les questions aussi bien institutionnelles que cliniques/techniques. Les principales questions de politique institutionnelle concernent les processus de planification et de budgétisation ainsi que les ressources humaines auxquelles sont liées un large éventail de questions telles que les incitations à recruter du personnel pour des missions « difficiles à pourvoir » ; le rôle des prestataires non-médicaux tels que les agents de santé communautaires et les accoucheuses traditionnelles ; la formation préparatoire et la formation continue. Les questions liées à la planification et à la budgétisation comprennent la décentralisation et les rôles et responsabilités respectifs des divers niveaux du système de soins de santé, et l'élaboration de plans sanitaires et budgets intégrés axés sur les résultats.

A la fin du programme, il y aura une meilleure planification de la santé et de meilleures processus de budgétisation aux niveaux local et national (de l'assistance technique et des fonds mobilisés avec le PNDL), une diminution de la mortalité maternelle et infantile, un taux de prévalence contraceptive de 16%, le maintien de la prévalence nationale du VIH au-dessous de 1%, et une diminution significative de la morbidité et de la mortalité dues au paludisme grâce à un programme national considérablement élargi de lutte contre le paludisme au niveau des ménages.

Une jeunesse mieux éduquée

Le programme Education de l'USAID/Sénégal a été élaboré en étroite collaboration avec le ministère de l'Éducation et porte sur les deux objectifs principaux du secteur de l'éducation présentés dans le Cadre stratégique pour l'Afrique: (i) promouvoir un accès équitable à une éducation de base de qualité, et (ii) améliorer l'accès à des compétences professionnelles augmentant la productivité. L'USAID/Sénégal aidera le Gouvernement du Sénégal à élargir l'accès à l'enseignement moyen, renforcer les compétences des élèves en matière de technologies de l'information, offrir une formation professionnelle aux jeunes, et améliorer la qualité de l'enseignement

dispensé dans les écoles coraniques. Le programme Education augmente également la scolarisation des filles et le taux de réussite grâce à des programmes de bourses d'études et au travail au niveau communautaire. En outre, l'USAID/Sénégal travaillera en étroite collaboration avec le Gouvernement du Sénégal pour identifier des stratégies destinées à augmenter le pourcentage de femmes enseignantes.

Le programme d'enseignement moyen découle d'une demande du Gouvernement du Sénégal pour l'assistance de l'USAID à surmonter les difficultés rencontrées au niveau de l'enseignement moyen. Au moment où le Gouvernement et les bailleurs de fonds connaissaient un succès croissant dans les taux de scolarisation primaire, un goulot d'étranglement s'est développé ; les élèves qui ont terminé le cycle d'études primaires n'avaient souvent pas la chance de poursuivre leur éducation de base. L'USAID est en train de s'occuper de la demande non satisfaite par le biais de son initiative pour l'enseignement moyen qui consiste à construire de nouveaux établissements d'enseignement secondaire dans les villages et villes qui n'en disposaient pas et à réhabiliter d'anciennes installations en mauvais état. L'USAID augmente non seulement l'accès à l'enseignement moyen, mais améliore également la qualité grâce à la formation des enseignants, la révision des programmes et la participation accrue des parents. Le programme met l'accent sur la participation communautaire dans la construction et la gestion des écoles afin de renforcer le rôle crucial des parents et des leaders communautaires dans la réussite de l'éducation de leurs enfants.

Le programme Education aborde la question de la gouvernance en révisant les programmes d'enseignement moyen relatifs à l'éducation civique, à la gouvernance et à l'éthique. Il travaille avec les collectivités locales pour renforcer la capacité de gestion des ressources éducatives et soutient la participation des associations parents-enseignants en matière de gouvernance scolaire locale.

Les technologies de l'information et de la communication seront fortement renforcées entre 2009 et 2011. En particulier, l'USAID prévoit de rendre l'Internet sans fil disponible dans tous les établissements d'enseignement moyen du Sénégal. En offrant aux enfants l'accès à l'internet et les aptitudes dont ils ont besoin pour prendre en charge leur propre apprentissage en utilisant des informations disponibles en ligne, l'USAID leur permet d'être mieux préparés à contribuer à la croissance économique de leur pays et à participer pleinement à l'économie mondiale. L'USAID s'attend à une importante participation du secteur privé dans ce volet du programme.

Actuellement, le nombre d'activités menées par l'USAID/Sénégal dans le secteur de l'éducation et mobilisant des ressources du secteur privé est limité. L'USAID/Sénégal estime qu'il existe un potentiel important non exploité pour une plus grande contribution du secteur privé à l'éducation; un investissement vital pour améliorer l'éducation des jeunes et rendre l'économie plus productive. Le Sénégal est une plaque tournante pour de nombreux organismes et entreprises opérant en Afrique de l'Ouest. Les ressources de ces organismes offrent la possibilité d'élargir les activités actuelles et d'améliorer leur durabilité. En outre, le secteur privé a la possibilité d'influencer le programme (en d'autres termes, le secteur privé peut identifier les compétences souhaitées pour les futurs employés) et d'offrir des stages

et des activités parascolaires permettant aux élèves d'acquérir des expériences basées sur les réalités et les défis de l'environnement du secteur privé.

Les talibés (élèves d'écoles religieuses) qui fréquentent les écoles coraniques (daara), forment une partie importante des enfants vulnérables au Sénégal. Un grand nombre d'entre eux vivent dans les daara, loin de leurs familles. La région de Saint-Louis abrite la plus forte concentration de talibés du pays (50% à Saint-Louis Commune). Dakar abrite le plus petit nombre de mendiants composés à plus de 90% de talibés venant d'autres régions du pays et coupés de leurs familles. Dakar a également un nombre important d'enfants des rues qui ne fréquentent pas les écoles religieuses. L'USAID va cibler les enfants les plus vulnérables en accordant la priorité aux talibés dans les écoles coraniques des zones urbaines et aux talibés des daaras aux ressources insuffisantes (en milieu urbain comme en milieu rural). Les maîtres coraniques recevront des incitations sous forme d'améliorations au niveau des infrastructures de leurs écoles (eau, latrines, aires de couchage, etc.) qui permettront d'améliorer les conditions de vie des talibés.

L'USAID se focalisera également sur les enfants vulnérables des rues sans liens avec les daaras en élargissant ses activités à des centres d'accueil ciblant ces enfants. Ces activités comprendront des services d'enseignement et des efforts de réunification familiale passant par des accords avec les familles à inscrire leurs enfants à l'école à leur retour dans leurs foyers. L'un des principaux défis auxquels ces écoles sont confrontées est de doter les garçons et les filles des connaissances et compétences dont ils ont besoin pour gagner leur vie et vivre dans un monde plein de diversité, sans remettre en cause l'importance accordée à l'apprentissage du Coran. L'USAID vise: (i) à améliorer l'adéquation de l'enseignement aux besoins socio-économiques auxquels les apprenants seront confrontés dans leur vie future, (ii) à améliorer la qualité de l'apprentissage et les conditions d'enseignement, et (iii) à réintégrer les enfants dans le système scolaire public.

Au début de l'année 2009, la Mission procédera à un examen de portée limitée du secteur éducatif dont les résultats seront utilisés pour développer de nouvelles activités qui devrait être réalisées pleinement au cours de l'année 2010. Parmi les principales questions à régler figurent celles de savoir si la Mission va appuyer ou non l'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire ou si elle continuera de mettre l'accent sur l'éducation au niveau moyen. La Mission s'intéresse également à l'identification des besoins critiques non satisfaits de renforcement des capacités.

A la fin de cette stratégie, l'USAID/Sénégal s'attend à ce que son programme éducatif se traduise par la scolarisation d'un plus grand nombre de filles et de garçons au niveau moyen où ils reçoivent une éducation de qualité. La transparence et l'imputabilité dans l'utilisation des ressources éducatives seront renforcées. L'appui de la Mission dans le domaine des technologies de l'information et aux écoles coraniques se traduira par un plus grand nombre de jeunes ayant des compétences professionnelles adaptées aux réalités du marché.

Partenariats public-privé, expertise locale

Comme indiqué dans chacune des descriptions de l'Objectif stratégique figurant ci-dessus, l'USAID utilisera des GDA et des PPP pour accroître l'efficacité et la qualité des programmes de la Mission et mobiliser des investissements supplémentaires.

Les alliances déjà en place comprennent un programme de scolarisation des filles avec la Fondation Sonatel, un programme de formation aux technologies de l'information et de la communications (TIC) dans les établissements d'enseignement moyen soutenu par Microsoft et un programme visant à apprendre aux prestataires de santé locaux à traiter les infections respiratoires aiguës, partiellement financé par Pfizer. L'unité de gestion du programme Education de l'USAID est logée au ministère de l'Education et s'appuie fortement sur l'expertise de professionnels locaux de l'éducation à la retraite pour élaborer et mettre en œuvre des programmes de formation. L'approche de la Mission en matière de développement d'entreprises repose largement sur l'expertise disponible dans des cabinets de consultants locaux. Les demandes de soumission qui seront lancées à l'avenir continueront de promouvoir l'utilisation de l'expertise locale.

Un récent rapport de GDA indique que le programme est bien placé pour aller de l'avant avec les partenariats et a une bonne compréhension des approches modernes de création d'alliances et de partenariats. Le rapport a identifié un grand nombre d'opportunités et de mesures relatives à la création de partenariats au niveau du secteur privé au-delà de celles déjà en cours. Une des idées les plus prometteuses qui correspond à une éventuelle stratégie urbaine/périurbaine est celle de la *Clean City Initiative* (Initiative Ville Propre) qui utiliserait les capacités de mobilisation de l'USAID pour rassembler tous les acteurs clé autour d'une table pour lancer un projet d'assainissement au sein d'une communauté cible afin de débarrasser les rues, les plages et les propriétés de leurs déchets. Nestlé a été ciblée comme participant clé puisque les tasses à café contribuent fortement à la détérioration des conditions d'assainissement.

Liens avec les priorités de développement national et les programmes des autres bailleurs de fonds

La stratégie de l'USAID a été élaborée en étroite collaboration avec le Gouvernement du Sénégal. Les objectifs stratégiques proposés appuient les priorités définies dans le DSRP du Sénégal: création de richesse, renforcement des capacités et prestation de services de base pour réduire la pauvreté de manière durable. Ces objectifs complètent également les plans sectoriels du Gouvernement, dont le Plan national de développement sanitaire et le Plan national de développement de l'éducation et de la formation, qui sont liés aux objectifs du DSRP. En outre, l'assistance technique très efficace apportée par l'USAID complète l'action d'autres grands bailleurs qui ont de plus en plus recours à l'appui budgétaire direct.

La participation de l'USAID jouit d'une grande considération, même au niveau des groupes travail de donateurs où elle ne dispose pas de programmes directs tells que le groupe de travail sur les finances publiques. Comme l'affirme le représentant d'un des bailleurs: *« Quand l'USAID parle, tout le monde écoute ».* Ceci implique que la présence de l'USAID dans les groupes multi-bailleurs/Gouvernement du Sénégal permet de réaliser meilleurs résultats que ceux générés par les programmes directs.

Initiatives présidentielles et initiatives de l'USAID

L'assistance fournie par l'Initiative en faveur de la sécurité alimentaire dans le monde permettra véritablement de compléter et de faciliter la mise en œuvre continue de programmes d'activités dans les pays d'Afrique cibles de l'Initiative

présidentielle visant à mettre un terme à la faim en Afrique (IEHA) et du Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA). L'objectif de l'IEHA, qui constitue la principale initiative américaine de soutien au PDDAA, est de réduire de moitié la faim d'ici 2015. Le PDDAA, à son tour, correspond à la vision de l'Union africaine pour le rétablissement de la croissance agricole, la sécurité alimentaire et le développement rural en Afrique. Ces trois programmes ont des objectifs et des approches stratégiques convergents portant sur le renforcement de l'agriculture africaine pour lutter contre l'insécurité alimentaire, et soulignent les efforts déployés par l'USAID/Sénégal dans le cadre du GFSR et les programmes de croissance économique de plus grande portée.

Plusieurs initiatives présidentielles font et continueront de faire partie intégrante du programme de développement de l'USAID. Des ressources de l'Initiative pour l'éducation en Afrique seront utilisées pour appuyer la formation des enseignants, accorder des bourses d'études aux filles, faciliter la participation des communautés dans la gestion des écoles et la construction d'écoles. L'USAID participe au Mécanisme de Coordination Pays (CCM) du Fonds mondial qui compte 40 membres et a fourni une assistance technique et du personnel à un secrétariat technique qui facilite la révision technique et la prise de décision. Cause principale de la mortalité infantile au Sénégal qui affecte sérieusement la santé et la productivité de la population adulte, le paludisme est un problème majeur de santé publique. Cependant, l'USAID est bien équipée pour lutter efficacement contre cette maladie grâce à l'Initiative présidentielle contre le paludisme.

Par le biais de notre programme forestier dont l'objectif est d'améliorer la gestion à long terme des forêts naturelles et partant d'améliorer la séquestration du carbone, l'USAID apporte une contribution d'environ 1 million de dollars à l'Initiative pour le changement climatique dans le monde. L'USAID contribuera à l'Initiative *Eau pour les pauvres* grâce à un accès renforcé à l'eau potable et à l'assainissement dans certains domaines d'intervention de l'USAID. L'USAID collabore étroitement avec l'Initiative pour la croissance et la compétitivité en Afrique à travers la West Africa Regional Trade Hub basée à Dakar. Ces activités peuvent s'élargir dans le cadre des activités de renforcement de la chaîne de valeur entreprises par le volet Sécurité alimentaire du programme Croissance économique.

Coordination des ressources humanitaires avec le Programme

Grâce à une bonne coordination avec les équipes chargées des Objectifs stratégiques Santé, Education et CE/GRN, l'USAID utilisera des ressources humanitaires pour renforcer des programmes dans ces secteurs. Les fonds de Food for Peace (FFP) sont en train d'être graduellement retirés. Ces fonds sont traditionnellement utilisés, entre autres, pour fournir de la nourriture et des soins aux personnes vivant avec le VIH/SIDA et à leurs familles, et pour cette raison ce retrait progressif devra être géré prudemment. Le retrait affectera également le programme d'alimentation scolaire qui est à la fois une incitation pour les parents à envoyer leurs enfants à l'école primaire et un moyen de lutter contre la malnutrition infantile. Des activités prévues dans le cadre du programme USDA Food for Progress peuvent être utilisés pour appuyer l'assistance fournie dans le cadre de l'ancien programme de Food for Peace. Cependant, une coordination rigoureuse des programmes et des endroits où ils sont mis en œuvre sera nécessaire pour réaliser ce chevauchement nécessaire ou le retrait progressif des fonds. Récemment, l'USAID a fourni des

fonds de secours pour atténuer les effets des inondations sévères qui ont affecté les zones périurbaines de Dakar. Dans le passé, le Sénégal a subi d'autres catastrophes naturelles avec l'invasion de criquets pèlerins et de sauterelles. Si ces essaims destructeurs retournent, l'USAID compte utiliser ces fonds de secours pour atténuer les dommages immédiats causés, mais également pour appuyer les structures de commandement et de lutte du Sénégal pour permettre au Gouvernement de mieux coordonner son intervention face aux catastrophes naturelles.

Thèmes transversaux

VIH/SIDA. Pour compléter les programmes de santé de l'USAID/Sénégal décrits ci-dessus, les équipes Santé et Education vont collaborer pour appuyer le projet pilote du ministère de l'Education portant sur un programme d'études relatif à la préparation à la vie quotidienne dans les établissements d'enseignement moyen de Kolda (la région qui enregistre la plus haute prévalence du VIH/SIDA au Sénégal). L'USAID va également étudier la possibilité d'atteindre les jeunes non scolarisés grâce à son programme de préparation à la vie quotidienne, en particulier dans les zones à forte prévalence du VIH. L'USAID initiera des activités de micro-finance pour les associations de personnes vivant avec le SIDA en réponse aux demandes répétées de ces associations pour une assistance visant à leur permettre de générer des revenus, de couvrir leurs frais médicaux et d'apporter un soutien aux familles et aux enfants.

Questions de genre. Les questions de genre touchent tous les objectifs stratégiques décrits ci-dessus. Le programme Croissance économique et Environnement cible directement les femmes et les jeunes. Il facilitera une plus grande implication des femmes dans des activités du secteur privé à travers l'alphabétisation fonctionnelle, l'élaboration d'options et de techniques de culture permettant d'économiser de la main d'œuvre, et la disponibilité d'informations sur la façon d'accéder à de nouveaux marchés. Le programme encouragera la participation des associations féminines et des entreprises dirigées par des femmes dans la définition de priorités pour les communautés locales. Dans le secteur de l'éducation, le programme de l'USAID s'intéressera directement aux questions de genre en renforçant la scolarisation et la rétention des filles à l'école et en identifiant des stratégies visant à augmenter le pourcentage d'enseignantes et de directrices d'établissement scolaires. Les efforts de planification familiale au Sénégal continueront d'être limités à moins que des efforts supplémentaires soient déployés pour sensibiliser les hommes aux avantages de l'espacement des naissances. L'USAID veillera à ce que des questions telles que la santé de la reproduction chez les jeunes et le leadership féminin soient pleinement intégrées dans les activités de la Mission. Une évaluation des questions de genre prévue en 2009 permettra de mettre à jour tous les programmes de la Mission par rapport aux implications des questions de genre et aux nouvelles opportunités pour des programmes bien ciblés les intégrant.

Relations avec le programme de la MCC. En décembre 2008, les plans du Compact de la MCC destinés à établir un niveau significatif de passation de marchés de construction de routes principales et de structures d'irrigation dans les régions de Casamance et du Fleuve au nord. Le Compact devrait être signé en août 2009, au plus tôt. Etant donné les réalités de la conception et de la construction des contrats, il est probable que les travaux de construction débutent vers fin 2010-début 2011. Le

periode couvert par la stratégie actuelle de l'USAID se termine seulement en 2012, ce qui signifie qu'il est peu probable que l'un quelconque des investissements prévus de la MCC soit réalisé. L'USAID va lier certaines composantes de ses programmes à des domaines d'investissement de la MCC en prévision des avantages à long terme générés par les investissements potentiels combinés du Gouvernement des Etats-Unis. La stratégie de l'USAID est complémentaire du programme proposé de la MCC à deux niveaux principaux: (i) amélioration de l'environnement favorable au secteur privé grâce à des efforts de réforme politique visant à enlever les principaux obstacles à l'investissement qui pourraient autrement affecter la plate-forme industrielle, et (ii) renforcement des capacités du Gouvernement du Sénégal à développer et à gérer les PPP, qui seront largement utilisés dans la construction et la gestion de la plate-forme.

Annexe 1

Exemples d'éléments de programme par Objectif stratégique

Croissance économique accrue par le commerce et la gestion des ressources naturelles
4.5 Croissance économique: Agriculture
    4.5.2 Capacité du secteur agricole
4.6 Croissance économique: Compétitivité du secteur privé
    4.6.1 Compétitivité du secteur privé: Environnement des affaires
    4.6.2 Compétitivité du secteur privé: Capacité du secteur privé
4.8 Croissance économique: Environnement
    4.8.1 Environnement: ressources naturelles et biodiversité

Amélioration de la santé du peuple sénégalais
3.1.8 Santé: Approvisionnement en eau et assainissement
3.1.7 Santé: Planification familiale et santé de la reproduction
3.1.6 Santé: Santé maternelle et infantile
3.1.3 Santé: Paludisme
3.1.2 Santé: Tuberculose
3.1.1 Santé: VIH/SIDA

Une jeunesse mieux éduquée
3.2.1. Education: Education de base

Amélioration de la bonne gouvernance (avec des exemples d'indicateurs transversaux)

Atténuation des conflits/processus de paix et de réconciliation

1.6.1 Atténuation des conflits

1.6.1 Atténuation des conflits : Nombre de circonscriptions non gouvernementales créées ou renforcés avec l'aide du Gouvernement des Etats-Unis
1.6.1 Atténuation des conflits : Nombre de personnes participant à des événements parrainés par le Gouvernement des Etats-Unis destinés à renforcer l'entente entre les groupes et à atténuer les conflits entre les groupes
1.6.1 Atténuation des conflits : Nombre de personnes appartenant à des groupes « à risque » touchées par le biais d'activités d'atténuation des conflits soutenues par le Gouvernement des Etats-Unis
1.6.1 Atténuation des conflits : Nombre de personnes touchées par des campagnes d'information publique appuyées par le Gouvernement des Etats-Unis pour soutenir la résolution pacifique des conflits
1.6.1 Atténuation des conflits : Nombre de personnes ayant suivi une formation pour acquérir des compétences en matière d'atténuation des conflits avec l'aide du Gouvernement des Etats-Unis

1.6.2 Paix réconciliation

1.6.2 Nombre de projets de réconciliation communautaire menés à terme avec l'assistance du Gouvernement des Etats-Unis
1.6.2 Nombre d'activités menées par les couches de base de la population ou par la société civile pour appuyer des négociations de haut niveau relatives au processus de paix ou de réconciliation avec l'assistance du Gouvernement des Etats-Unis
1.6.2 Nombre de reportages diffusés avec l'assistance du Gouvernement des Etats-Unis pour faciliter l'avancée du processus de paix ou de réconciliation
1.6.2 Nombre de structures de consolidation de la paix mises en place ou renforcées avec l'assistance du Gouvernement des Etats-Unis engageant les citoyens touchés par un conflit dans des processus de paix et/ou de réconciliation
1.6.2 Nombre de personnes participant à des forums/activités éducatives publics appuyées par le Gouvernement des Etats-Unis pour sensibiliser le public sur le processus de paix
1.6.2 Nombre de personnes touchées grâce à des projets communautaires de réconciliation menés à terme avec l'assistance du Gouvernement des Etats-Unis
1.6.2 Nombre de forums publics/d'activités éducatives appuyées par le Gouvernement des Etats-Unis pour sensibiliser le public sur le processus de paix

Lutte contre la corruption/Transparence/Imputabilité au niveau national

2.2.4 Réformes anti-corruption

2.2.4 Nombre de mécanismes de contrôle externe de l'utilisation des ressources publiques mis en œuvre avec l'appui du Gouvernement des Etats-Unis
2.2.4 Nombre de mesures anti-corruption mises en œuvre avec l'appui du Gouvernement des Etats-Unis

Société civile et participation civique

2.4.1 Participation civique

2.4.1 Nombre d'organisations de la société civile utilisant l'assistance du Gouvernement des Etats-Unis pour promouvoir la participation politique
2.4.1 Nombre de campagnes de plaidoyer menées par des OSC avec l'assistance du Gouvernement des Etats-Unis
2.4.1 Nombre de personnes ayant participé à des programmes d'éducation civique réalisés avec l'assistance du Gouvernement des Etats-Unis
2.4.1 Nombre de politiques ayant été influencés par les OSC
2.4.1 Nombre d'OSC appuyées par le Gouvernement des Etats-Unis engagées dans des activités de plaidoyer et de surveillance

Collectivités locales et décentralisation

2.2.3 Collectivités locales et décentralisation

2.2.3 Nombre de personnes ayant ont reçu une formation pour développer des compétences en gestion et gestion budgétaire destinées à renforcer les collectivités locales et/ou le processus de décentralisation avec l'assistance du Gouvernement des Etats-Unis.

2.2.3 Nombre de mécanismes locaux destinés à aider les citoyens à engager leurs gouvernements sous-nationaux avec l'assistance du Gouvernement des Etats-Unis
2.2.3 Nombre d'associations non gouvernementales locales et du secteur public appuyées par le Gouvernement des Etats-Unis
2.2.3 Nombre d'entités du gouvernement sous-national bénéficiant d'une assistance du Gouvernement des Etats-Unis pour améliorer leur performance
2.2.3 Nombre de collectivités infranationales bénéficiant d'une assistance du Gouvernement des Etats-Unis pour augmenter les revenus annuels provenant de sources propres

Annexe 2

Loi sur l'assistance à l'étranger *(Foreign Assistance Act)*, Section 118(E) et 119(D) - Analyses environnementales
USAID/Sénégal, decembre 2005

1. Introduction

Le présent rapport est la réponse de l'USAID au Sénégal à l'exigence de la *Foreign Assistance Act*, articles 118 (e) et 119 (d) qui stipule que chaque nouvelle stratégie doit envisager des analyses sur la biodiversité et les forêts tropicales. Les sections 118 (e) et 119 (d) de la *Foreign Assistance Act* prévoient expressément que, pour ce qui concerne la biodiversité:

> *« Tous les plans stratégiques de l'Unité opérationnelle doivent inclure un résumé des analyses des questions suivantes: (1) mesures nécessaires pour conserver la biodiversité et (2) dans quelle mesure les actions proposées répondent aux besoins ainsi identifiés ».*

Et pour ce qui concerne les forêts tropicales:

> « Chaque plan stratégique couvrant un pays dont une partie du territoire se situe dans les tropiques, doit également (1) inclure un résumé de l'analyse des mesures nécessaires pour assurer la conservation et la gestion durable des forêts tropicales, et (2) préciser dans quelle mesure les actions proposées répondent aux besoins ainsi identifiés:

Aux fins du présent rapport, la biodiversité est ainsi définie[1]:

> *« La diversité biologique ou biodiversité correspond à la variété et à la variabilité des organismes vivants ... La biodiversité terrestre est constituée de gènes, d'espèces et de processus écologiques formant les écosystèmes, marins et autres écosystèmes aquatiques qui supportent et proviennent à la fois de cette diversité. Tous ces éléments des systèmes vivants interagissent les uns avec les autres pour produire la toile de la vie terrestre - la biosphère - un ensemble beaucoup plus grand que la somme de ses parties »*

La présente analyse de la foresterie (FAA 118) et de la biodiversité (FAA 119) tropicales a été réalisée parallèlement avec le développement d'une nouvelle stratégie quinquennale pour le programme global d'assistance de l'USAID/Sénégal. Elle est tirée de rapports et analyses existants sur la biodiversité et d'entrevues avec des représentants clés du Gouvernement au niveau du ministère de l'Environnement et de Protection de la Nature. Elle devrait être complétée par une analyse plus en profondeur au cours de la première année de la mise en œuvre des programmes.

[1] USAID, 2002.

2. Contexte du pays

Le Sénégal, qui couvre une superficie de 196.722 km^2, est un pays essentiellement plat, sans relief prononcé. Un quart de son territoire est aride. Comme dans beaucoup de pays d'Afrique de l'Ouest, la dégradation de l'environnement a mis à rude épreuve l'agriculture et les ressources naturelles sénégalaises et menace les moyens de subsistance économiques. Lorsque de vastes forêts sont menacées de disparition, cela affecte négativement les revenus ruraux, la biodiversité et la stabilité.

a. Aspects biophysiques

Climat: Le Sénégal a un climat rude avec des températures généralement élevées et des précipitations faibles à modérées. La saison des pluies est limitée à une mousson saisonnière plus humide dans le sud que dans le nord. La pluviométrie moyenne varie entre 200 et 400 mm de juillet à septembre au nord, entre 400 et 700 mm au centre, et entre 700 et 1000 mm de mai à octobre au sud. Les variations dans les quantités et les périodes de précipitations annuelles entraînent des fluctuations de la productivité des secteurs agricoles, de l'élevage et de la sylviculture, et causent des problèmes de sécurité alimentaire pour la plupart des habitants des zones rurales.

Ressources en eau: L'utilisation du sol et les conditions de santé ou d'existence chez la plupart des populations rurales vivant au niveau de subsistance sont largement tributaires de la disponibilité de l'eau qui affecte également l'économie sénégalaise. L'approvisionnement en eau dans le pays est irrégulier, dépend largement d'une pluviométrie variant largement en quantité, répartition et fréquence d'année en année. Les réserves d'eaux souterraines sont encore relativement abondantes.

Le Sénégal a quatre grands fleuves: le Sénégal, le Sine-Saloum, la Gambie et la Casamance. En raison de faibles précipitations et du taux d'évaporation élevé, il n'existe pratiquement pas d'eaux de surface permanentes d'importance à l'exception du Lac de Guiers qui est alimenté par les crues du fleuve Sénégal régies par deux barrages. Une diminution générale des précipitations au cours des 30 dernières années a également affecté les volumes de crue des principaux cours d'eau. Pour cette raison, de vastes zones précédemment occupées par des mangroves près de l'embouchure des fleuves Sine-Saloum et Casamance ont été converties en étangs d'eau salée *(tannes)*. Ceci entraîne une diminution de l'agriculture de décrue et des parcours naturels du bétail, une diminution des quantités d'eau pour la pisciculture et la production piscicole et une réduction de l'habitat pour d'autres animaux aquatiques.

Sols: Le Sénégal est caractérisé par des sols secs et sablonneux au nord, des sols ferrugineux tropicaux au centre et des sols ferralitiques au sud. Globalement, la fertilité du sol est faible et les sols sont pour la plupart fragiles, ce qui les rend très sensibles à l'érosion hydrique et éolienne. La texture du sol de la plupart des vallées des rivières d'eau douce est généralement riche en argile et en limon. Ces sols sont

classés comme des « sols généralement de bonne qualité », c'est-à-dire qu'ils n'ont pas de limitations graves et sont capables de produire de bons rendements culturaux adaptés au climat. La plupart des sols cultivés situés dans le bassin arachidier sont « généralement pauvres à modérés ». Ces sols ont une ou plusieurs limitations qui restreignent leur utilisation. Ils ont généralement une fertilité naturelle relativement faible et ont généralement un rendement faible à modéré pour les cultures traditionnelles climatiquement adaptées.

Ecosystèmes terrestres: Le paysage naturel du Sénégal est marqué par des prairies sahéliennes au nord du Sahel avec leurs broussailles et arbres largement espacés, la forêt tropicale dans les basses terres du sud et la mangrove dans la région de Basse-Casamance. Les espèces fauniques et florales présentes au Sénégal sont de type sahélien. L'extrême sécheresse subie par les écosystèmes du Sénégal pendant la saison sèche qui dure 8 mois affecte la production de biomasse et rend la végétation naturelle rend très sensible aux feux de brousse. Environ 40 pour cent de la brousse souffre de feux de brousse chaque année, provoquant la destruction de pâturages, de cultures, de forêts et parfois d'habitations.

Ecosystèmes marins: Les côtes du Sénégal génèrent une production très abondante d'espèces pélagiques de poissons. Les estuaires et deltas du Sénégal servent également de pépinières importantes pour les ressources halieutiques côtières, les mollusques et crustacés. Cependant, l'habitat qui supporte l'industrie de la pêche se dégrade et le stock est surexploité. Les aires d'alevinage qui sont accessibles aux espèces marines dans le delta du fleuve Sénégal ne représentent plus 5% de leur superficie d'antan. Les animaux qui dépendent du poisson pour leur alimentation, tels que les tortues de mer menacées, les oiseaux et les dauphins, sont également affectés par la diminution des populations de poissons.

b. Contexte socio-économique

La population sénégalaise augmente à un taux relativement élevé de 2,6 pour cent par an. Elle est passée de quelques 3,2 millions d'habitants à l'indépendance du pays en 1960 à environ 10 millions actuellement. En raison de ce taux de croissance, près de 45 pour cent de la population est âgée de moins de 15 ans. Les taux d'investissement intérieurs bruts (23% du PIB en 2003) sont trop faibles pour porter le taux de croissance réel à la fourchette de pourcentage de 7,5 pour cent essentielle pour générer les revenus et les emplois nécessaires pour accélérer le rythme de réduction de la pauvreté. Si le taux moyen de croissance économique de 4,3% enregistré par le Sénégal au cours des dix dernières années est louable, une plus forte croissance économique est nécessaire pour atteindre l'Objectif du Millénaire relatif à la réduction de moitié de la pauvreté d'ici à 2015.

Plus de 60% de la population sénégalaise dépendent de l'agriculture pour leur subsistance (17% vivent de la pêche) et 20% dépendent du revenu provenant des marchés agricoles secondaires. L'agriculture et la pêche ne représentent que 12% du PIB, mais représentent environ 57% des exportations, ce qui indique qu'il existe une marge de croissance accrue. La surface réelle de terres agricoles appropriées est faible (19%). Ceci laisse supposer que les chiffres sur la densité de la population peuvent être trompeurs. La densité réelle de population vivant dans les terres productives peut atteindre plus de 300 personnes/ha. La plupart de ces terres

propices à l'agriculture sont occupées par l'agriculture pluviale, seulement 1,5% de ces terres étant irriguées. L'agriculture pluviale reste marquée par la faiblesse des investissements, des activités à faible rendement et ne pourra pas contribuer davantage sans une augmentation des investissements du secteur privé, une diversification de l'agriculture et l'adoption de nouvelles technologies.

Depuis plus de 150 ans l'arachide constitue la principale culture commerciale du pays et les sols du bassin arachidier sont très pauvres en éléments nutritifs. La pauvreté des sols entraine la migration des populations vers des zones caractérisées par une meilleure fertilité du sol, principalement vers les régions boisées du sud. Avec la croissance démographique et la migration des populations vers de zones de meilleure productivité agricole, les conflits d'utilisations différentes du sol continueront de se produire et deviendront peut-être plus fréquentes. Ces conflits sont exacerbés dans les zones transfrontalières et constituent l'une des causes principales de conflits en Casamance et dans d'autres régions.

La population rurale du Sénégal est également très sensible à la sécheresse et à d'autres perturbations de la production agricole et est donc souvent menacée d'insécurité alimentaire. Au cours des périodes de sécheresse ou de basse production céréalière, les paysans migrent vers l'Océan pour s'adonner à la pêche, ajoutant ainsi une pression supplémentaire sur cette ressource. La pêche fournit 70% des protéines animales consommées au Sénégal[2]. En 2002, l'industrie de la pêche représentait 2,3% du PIB et environ 12,5% du PIB du secteur primaire. La Banque mondiale indique qu'au Sénégal la pêche emploie directement et indirectement environ 600.000 personnes, soit environ 17% de la population active du pays. Au cours des dix dernières années, les quantités de poissons capturés ont été abondantes - 398.000 tonnes capturées en 1999, représentant une valeur d'exportation commerciale de plus de 300 millions de dollars. Cependant, de 1999 à 2002, on a assisté à une diminution constante de 10% des débarquements totaux du secteur de la pêche où les quantités sont passées de 398.000 à 341.000 tonnes. Depuis 2003 les quantités de poissons capturés ont atteint 470.000 tonnes, une augmentation due en partie à de nouvelles politiques de gestion relatives à l'ouverture et à la fermeture des saisons de pêche. Le poisson est le premier produit d'exportation du Sénégal et représente entre 25% et 30% des exportations totales. [3]

c. Institutions, politiques et lois relatives à la conservation de la biodiversité

L'environnement politique de la gestion des ressources naturelles et de la conservation de la biodiversité s'est amélioré au cours des 10 dernières années. Le Sénégal dispose maintenant d'une base juridique large couvrant l'environnement et la conservation, mais de nombreuses lois ne sont pas encore pleinement appliquées et des contradictions. Le Sénégal a signé et ratifié toutes les conventions internationales de Rio. Grâce à un financement USAID, un **Plan d'action national pour l'environnement (PANE)** a été réalisé en 1997. Ce plan définit le cadre de la coopération entre tous les ministères pour une politique et un dialogue centrés sur l'environnement. Il s'en est suivi l'élaboration du nouveau **Code de**

[2] Comme indiqué à la section 36 du document intitulé *Republic of Senegal, Fishery Sector Strategy*, 14 juin 2005.
[3] Comme indiqué aux sections 31, 33 et 34 du document intitulé *Republic of Senegal, Fishery Sector Strategy*, 14 juin 2005.

l'Environnement en 2001. Le PNAE a également été suivi par le **Plan national de Lutte contre la désertification** créer pour mettre en ouvre des mesures spécifiques de lutte contre la désertification. Une ***Stratégie relative à la biodiversité*** a été adoptée en 1998 qui définit les domaines prioritaires pour la conservation de la biodiversité. Le **Code de la décentralisation** de 1996 a eu un impact considérable sur la façon dont l'environnement est géré, d'autant plus qu'il a transféré les compétences relatives à la gestion des ressources naturelles aux collectivités locales. Le **Code forestier**, révisé en 1998, fixe des conditions de transfert de la gestion des forêts aux collectivités locales. L'élaboration de plans de gestion forestière figure parmi les conditions définies par le Code. Un nouveau **Plan d'action forestier** a été élaboré en 2005 pour améliorer la mise en œuvre du Code forestier. Le **Code de la Chasse** du Sénégal est obsolète et n'est pas conforme au **Code de la Décentralisation**. Cependant, il est actuellement en en train d'être mis à jour. Il n'existe aucune **Loi pastorale** au Sénégal et pour cette raison, il n'existe pas de directives claires sur la façon dont la transhumance, une source continuelle de conflits fonciers, doit être gérée. Le régime foncier est régi par la **Loi sur le Domaine national** de 1964 maintenant obsolète et en vertu de laquelle des terres étaient nationalisées pour intensifier la production agricole. En raison de cette loi, les populations locales ont perdu leurs droits coutumiers de gestion sur leurs terres ancestrales, y compris des jachères et des réserves foncières. Cette loi ne reconnaît ni le pastoralisme ni la gestion des forêts naturelles comme formes d'utilisation ou d'occupation du sol.

3. Etat de la biodiversité

Le Sénégal a créé un réseau de parcs nationaux et de réserves fauniques qui offrent une représentation assez complète des écosystèmes naturels existant dans le pays. Il existe 7 parcs nationaux et 8 réserves occupant environ 8% de la superficie du pays. En 2005, le Sénégal a créé 5 nouvelles zones côtières protégées portant à 12 le nombre de zones protégées dans le pays. Le tableau 1 illustre le système actuel d'aires terrestres protégées. Cette superficie considérable de terres protégées a permis de sauvegarder des vestiges de la biodiversité initiale, mais la situation générale est inquiétante. La plupart des espèces fauniques d'origine ont connu une diminution de leurs nombres au cours de ces dernières années, en raison de la pression humaine. Dans le passé, les zones protégées ont été sévèrement affectées par le braconnage commercial. Ces zones ont tendance à manquer de personnel, à être sous-équipées et à maquer de ressources financières et pour ces raisons il est difficile d'assurer une protection adéquate.

En raison de l'immensité du domaine protégé et du nombre de réserves forestières (plus de 200 réserves couvrant initialement 2.519.000 hectares), l'état biophysique actuel du réseau des aires protégées au Sénégal n'est pas bien connu aujourd'hui, même si la perte de populations importantes d'espèces sauvages est bien documentée. Les plus grands parcs nationaux tels que ceux de Niokolo Koba, de Djoudji et du Delta du Saloum sont mieux connus. Les habitats naturels restants et la biodiversité sont utiles (voir Sène, 2004) et les zones marines et côtières protégées sont particulièrement riches en biodiversité et constituent d'importantes sources de revenus. Ce capital naturel est en train de disparaître mais peut être un moteur pour la croissance rurale à travers le tourisme, l'amélioration de la pêche ou la promotion des marchés de produits naturels.

Le Parc national du Niokolo Koba à Tambacounda couvre plus de 900.000 ha et constitue le parc de conservation le plus précieux et le plus étendu au Sénégal. Bien qu'il soit considéré à la fois comme un site du patrimoine mondial et une réserve du programme MAB (l'Homme et la Biosphère) de l'UNESCO, il a fait l'objet d'un braconnage sévère dans le passé et a été affecté par les fortes sécheresses des années 1970. Le Parc national de Djoudji, une zone de 16.000 hectares établie comme une réserve d'oiseaux migrateurs est bien protégé, mais souffre de la construction d'un barrage anti-sel sur le fleuve Sénégal. Cela a grandement réduit les zones de nidification de certaines espèces. Avec ses 73.000 ha, le Parc national du Delta du Saloum abrite un village situé dans sa petite forêt et n'a pratiquement plus d'autres grandes espèces fauniques. Cependant, le delta lui-même est riche en vie marine.

Tableau 1: Aires protégées au Sénégal

Aire protégée	Date de création	Taille (hectares)	Conventions internationales
Parc national du Niokolo Koba	1954,1969	913.000	Réserve du programme l'Homme et la Biosphère de l'UNESCO
Parc national de Basse Casamance	970	5.000	Site du patrimoine mondial
Parc national des oiseaux de Djoudj	1971,1975	16.000	
Parc national du Delta du Saloum	1976	76.000	Site du patrimoine mondial, Site Ramsar
Réserve de biosphère du Delta du Saloum	1981	180.000	Réserve du programme l'Homme et la Biosphère de l'UNESC
Parc national de la Langue de Barbarie	1976	2.000	Site Ramsar, Site REDBIOS
Parc national des Iles de la Madeleine	1976	45	
Réserve ornithologique de Kalissaye	1978	16	
Réserve spéciale de faune de Guembeu	1983	720	
Réserve naturelle de Popenguine	1986	1.009	Site Ramsar
Réserve de faune du Ferlo Nord (RFFN)	1972	487.000	
Réserve de faune du Ferlo Sud	1972	663.000	
Réserve de biosphère de Samba Dia	1981	763	
Reserve spéciale de faune du Ndiael	1981	-	

Tappan (Tappan et al, 2004) donne un aperçu complet de l'état et des tendances des écorégions du Sénégal. Se fondant sur 40 ans d'imagerie satellite, des levés

aériens et du travail réalisé sur le terrain, Tappan conclut qu'à l'échelle des écorégions le déclin dans les forêts riches en biodiversité du Sénégal est particulièrement préoccupant, mais on qu'on assiste à un ralentissement du taux d'expansion agricole. Par ailleurs les savanes, les forêts et les forêts couvrent toujours plus de deux tiers du pays.

Tableau 2: Ecorégions du Sénégal

Ecorégion	Area (km2)	Végétation prédominante
1. Région agricole Ouest ou « Bassin arachidier »	25.915	Forêt-parc agricole, dominée par deux espèces d'acacia
2. Vallée du fleuve Sénégal	6.323	Steppes claires, steppes arbustives et forêts d'acacia localisées
3. Région pastorale sablonneuse du Nord	24.763	Steppes arbustives claires et prairies
4. Région pastorale ferrugineuse	30.908	Savanes arbustives et zone forestière vierge, souvent relativement dense
5. Région pastorale sablonneuse du Sud	10.852	Savanes arbustives et arborées
6. Niayes ou Grande Côte	1.049	Svane arbustive, zones humides bordée d'arbres dans les inter-dunaires Dépressions (*Niayes*)
7. Région agricole du Saloum	6.413	Forêt-parc agricole; quelques savanes boisées dégradées et des terres boisées
8. Région de vulgarisation agricole	8.436	Savanes arbustives et arborées dégradées, un peu plus dense dans le sud, Forêt-parc agricole ouverte dans les larges vallées
9. Région de transition de l'Est	27.869	Savanes arborées et savanes boisées ; petites zones de forêt-parc agricole
10. Région Bouclier	28.660	Savanes boisées claire à dense et prairies sur latérite
11. Casamance	24.540	Dominée par des savanes arborées et des terres boisées; des prairies latérite; forêts riveraines et forêts galeries; forêt-parc
12. Estuaires	4.095	mangroves et la végétation halophile des replats de marée

Adapté du rapport de Tappan, 2004

Au Sénégal il existe un certain nombre d'espèces à la limite septentrionale de leur aire de répartition géographique, telles que les chimpanzés, les éléphants, les

hippopotames et les buffles. D'autres espèces présentes à leur d'occurrence le plus au sud, y compris certains oiseaux migrateurs du Paléarctique, dont la sterne hansel et la sterne naine.

La biodiversité relativement faible des habitats terrestres du Sahel contraste avec la présence de riches formes de vie côtières et marines où la pollution urbaine ou la mauvaise gestion ne les a pas détruits. Le Parc National du Delta du Saloum (76.000 ha) se compose principalement de mangroves figurant parmi les plus importants et les mieux préservés d'Afrique. Le parc est une zone humide RAMSAR et sert d'habitats de reproduction pour diverses espèces d'oiseaux et pour les lamantins, les dauphins et les tortues marines. Il sert également de zone de transit important pour les oiseaux migrateurs d'Europe.

La zone forestière du sud dans la région de Tambacounda a six aires protégées constituées de quatre forêts classées, d'un parc national et d'une réserve de chasse. Les forêts galeries dans le système du Niokolo Koba représentent 78% des forêts galeries du Sénégal et se composent de palmiers, de raphias, ainsi que de prairies de marais. Parmi les 31 espèces végétales considérées comme endémiques au Sénégal, 12 sont présentes dans cette zone et 8 sont considérées comme menacées. Cette zone contient 80 espèces de mammifères, près de 330 espèces d'oiseaux, 36 espèces de reptiles, 60 espèces de poissons, 2 espèces d'amphibiens et environ 1500 espèces végétales. En raison de la diversité de ses habitats et de ses grandes dimensions, ce parc est très riche en espèces, même si le nombre d'espèces endémiques qu'il abrite n'est pas exceptionnel.

Cet écosystème abrite la seule population viable de rares élands de Derby (*Tragelaphus derbianus derbianus*) de la sous-région. Le parc est également le dernier refuge pour l'éléphant (*Loxodonta africana*) au Sénégal et près de 150 chimpanzés (*Pan troglodytes*) vivent dans la forêt-galerie à l'intérieur et autour du parc. Un nombre important des autres grands mammifères sont protégés parce qu'ils sont en voie d'extinction au niveau local (éléphants, léopards, guépards, hippopotames, gazelles à front rouge, élands géants, chimpanzés, autruches, cigogne de marabout, crocodiles et lions). Le tableau 3 donne une distribution de la diversité des espèces à travers le pays.

Tableau 3: Diversité d'espèces au Sénégal

Classe	Famille	Genre	Espèces	# Endémique	# Menacée
Animaux:					
Poissons	110	194	400	4	10
Amphibiens	2	2	2	-	-
Reptiles	20	58	100	-	38
Oiseaux	100	300	623	-	-
Mammifères	32	65	192	-	14
Insectes	300	?	2000	-	-
Mollusques	111	231	700	-	-
Crustacés	18	25	64	-	-
Plantes:					
Gymnospermes	3	3	4	-	-

Angiospermes	162	997	2457	31	50

Adapté de MEPN. 1998. Monographie National sur la Biodiversité au Sénégal

4. Situation des forêts tropicales

Les forêts classées couvrent une superficie de 2,5 millions d'hectares au Sénégal et une superficie estimée de forêts non classées basée sur la télédétection indique environ 600.000 hectares de forêts claires et 4.800.000 hectares de savane boisée dans la moitié sud du Sénégal. Ces forêts non protégées contribuent de façon significative à l'approvisionnement en bois de chauffage des petits villages et de zones urbaines, dont Dakar. Toutes les forêts sont de plus en plus exploitées pour fournir du bois de chauffage pour une population croissante et des matériaux de construction. Elles sont également soumises à des activités de débroussaillage et de brûlage pour la vulgarisation de nouvelles terres agricoles et aux ravages des feux de brousse.

La vitesse de décroissance de l'espace forestier est estimée à un taux de 0,5 pour cent par an. Les besoins énergétiques domestiques en milieu urbain ont créé une demande forte et croissante de charbon de bois. La récolte et la fourniture de ce bois aux villes et zones urbaines du Sénégal est encore actuellement assurée au détriment des zones de forêts naturelles. Bien qu'il existe aussi bien des possibilités de substitution du charbon de bois que des technologies de transformation, il est évident que cette forte demande, dans un avenir prévisible, devra être satisfaite à partir de ces mêmes zones forestières. S'il est bien géré, le domaine forestier existant a les capacités d'assurer l'approvisionnement en charbon de bois dans un avenir prévisible.

Le Département des forêts exprime sa volonté de transférer plus activement la gestion des forêts aux collectivités locales, comme le prévoit le Code de la Décentralisation. A ce jour, environ 200.000 hectares ont été transférés aux communautés qui vont en assurer la gestion et en tirer des profits. Sene (2004) indique la valeur importante que l'on pourrait tirer de ces forêts avec une meilleure commercialisation de ses produits (divers types de gommes, de jus de fruits et d'autres produits utilisables dans les industries pharmaceutiques ou cosmétiques). Toutefois, les taxes forestières sont considérables et constituent un obstacle à la gestion responsable et à la création de produits conformes aux normes de l'environnement (Clausen, 2003).

5. Menaces à la biodiversité

a. Menaces directes

Les principales menaces à la biodiversité ont été identifiées dans la stratégie nationale du Sénégal pour la biodiversité. Elles comprennent des causes naturelles (la sécheresse et ses conséquences, la dégradation de l'eau et des sols et la salinisation, l'érosion éolienne et hydrique) et des causes humaines (feux de brousse, surexploitation, défrichement, travaux hydro-agricoles, fragmentation et destruction des habitats, braconnage et pollution). Ces menaces sont davantage expliquées ci-dessous.

Empiètement sur les terres agricoles: Une augmentation des dégâts environnementaux causés par l'érosion, la sécheresse, la pression démographique et les mauvaises pratiques agricoles conduisent à la surexploitation des pâturages et à la diminution de la fertilité des sols. Ces pressions menacent l'agriculture de subsistance et, partant, amènent certaines personnes à se tourner de plus en plus vers les forêts du sud pour se procurer du bois de feu et des terres agricoles potentielles. De nouvelles terres sont défrichées surtout pour la vulgarisation de la culture de l'arachide et cela contribue à la destruction des zones boisées. Cette tendance nuisible s'est poursuivie et la culture de l'arachide a atteint actuellement des forêts classées et des réserves (Mbegue/Khelcom et Pata). La demande accrue en denrées alimentaires et en produits de cultures d'exportation a également entraîné l'extension de l'agriculture à des terres fragiles marginales recouvertes d'arbustes qui sont devenues sensibles à l'érosion en raison de techniques mal adaptées de culture.

Régime foncier: Le système actuel de tenure de terres constitue un obstacle aux investissements à long terme dans la valorisation foncière et la gestion améliorée des terres. Le libre accès aux ressources fait de la « tragédie des biens communs » la réalité dominante au niveau de la plupart des terres communales/publiques du pays. Le régime foncier en vigueur reconnaît l'agriculture comme le seul mode d'utilisation du sol qui confère des droits fonciers. Les problèmes fonciers ne peuvent qu'être stabilisés ou inversés car un plus grand nombre de pratiques agricoles et de technologies de gestion des ressources naturelles sont largement adoptées et reconnues par le Gouvernement comme des formes appropriées d'occupation du sol.

Production de charbon de bois: La production de charbon de bois est actuellement gérée sur la base d'un système de quotas pour s'assurer qu'une quantité suffisante de charbon de bois est produite pour satisfaire les besoins en milieu urbain. La majeure partie de ces quotas est accordée aux grands et influents cartels de charbon de bois. Il n'existe aucune planification de la gestion forestière pour garantir un approvisionnement durable de ce charbon de bois. Le Département des forêts est en train de changer ce système progressivement pour créer une situation où les collectivités élaborent des plans d'aménagement forestier et produisent du charbon de bois. Finalement, les quotas seront éliminés et une gestion plus locale sera instaurée pour permettre de tirer profit du commerce du charbon de bois. Jusque-là, le système actuel de production de charbon de bois continuera de constituer une menace pour les forêts restantes.

Exploitation forestière illégale: Au Sénégal il n'existe aucune forme d'exploitation forestière commerciale à grande échelle. Cependant, de petites scieries existent en Casamance et dans des endroits de Tambacounda qui alimentent la demande en bois artisanal. Le Gouvernement exige que les scieries disposent de permis, mais cette exigence n'est pas liée à des critères de gestion forestière ou d'inventaire. Le Gouvernement n'a pas la capacité de faire appliquer ses propres règlements et de contrôler les activités des entreprises, ce qui conduit à une exploitation inconsidérée du bois.

La chasse: Le Sénégal dispose d'un système de location de droits de chasse à des concessionnaires dans des domaines spécifiques. La chasse est généralement limitée aux phacochères, aux pintades, mais des permis spéciaux pour la chasse de gros gibier dans la réserve de la Falémé. 66 concessionnaires ont loué des droits sur environ 2,6 millions d'hectares. Même si ces concessions peuvent être une source importante de revenus, des quotas de chasse sont accordés chaque année, mais ne reposent sur aucune enquête sur la faune et sont donc insoutenables.

La pêche: Les eaux côtières du Sénégal sont surexploitées. Un rapport économique et sectoriel de la Banque mondiale a conclu qu'en raison de la gestion actuelle des ressources côtières du Sénégal la pêche artisanale et industrielle a une surcapacité considérable. Selon ce rapport, le secteur de la pêche ne pourra être redressé que si la capacité de l'industrie de la pêche est réduite ; que si on permet la reprise des stocks de poissons et que les niveaux de pêche sont maintenus à un niveau soutenable. La diminution des ressources démersales côtières comme les mérous, les dorades, les crevettes, les poulpes et les seiches, qui représentent l'essentiel des exportations, constitue un sujet de préoccupation.

Les pratiques de chalutage en particulier, ont causé beaucoup de tort à l'écosystème marin. Par exemple, les zones d'alevinage qui sont accessibles aux espèces marines dans le delta du fleuve Sénégal ne représentent plus que 5% de leur superficie d'antan; la pollution par les eaux usées a inondé les côtes de la presqu'île du Cap Vert qui comprend le seul récif de corail existant au Sénégal ; les animaux se nourrissant de poissons tels que les tortues de mer menacées, les oiseaux et les dauphins, sont également touchés par la diminution des ressources piscicoles.

b. Menaces indirectes et causes profondes

Les paragraphes ci-dessous décrivent des menaces indirectes à la biodiversité, identifiées dans la Stratégie nationale pour la biodiversité et recueillies à partir d'autres sources:

Décentralisation incomplète: Le transfert des responsabilités de gestion environnementale et des ressources naturelles aux collectivités locales par la décentralisation n'a pas été accompagné par un transfert de ressources humaines et financières ou par de la formation. Le manque de fonds et de ressources humaines au niveau des collectivités locales a ralenti les progrès dans le développement de capacités de prise en charge des responsabilités qui leur sont transférés, y compris celles liées à la gestion des ressources naturelles.

Des politiques et lois inappropriées: Des réglementations foncières inappropriées, l'accès aux ressources biologiques et l'exploitation contrôlée des ressources sont des préoccupations politiques majeures identifiées dans la Stratégie nationale pour la biodiversité. Le règlement pour la conservation de la biodiversité n'a pas été entièrement mis au point et cela crée des problèmes pour leur bonne gestion. Les collectivités locales sont responsables de la gestion de leurs ressources, mais avant toute extraction de ressources forestières, une autorisation doit être sollicitée auprès du Service des forêts. Dans les zones protégées où le Gouvernement conserve son autorité de gestion, les politiques ne sont pas assez souples pour permettre le partage des bénéfices avec les collectivités locales.

Système rigide d'aires protégées: Parmi les contraintes de gestion des aires protégées identifiés dans la Stratégie sur la biodiversité figurent l'existence de politiques rigides qui ne permettent pas le partage des bénéfices avec les communautés environnantes, l'inexistence de zones tampons, l'absence de délimitation des frontières, un système de garde caractérisé par une insuffisance du personnel ou des ressources financières, les relations tendues entre les gestionnaires de parc et les villages environnants, l'augmentation des concessions de chasse à la périphérie des parcs et le manque d'intégration communautaire dans la planification de la gestion.

Gestion non intégrée de la conservation de la biodiversité: L'intégration de la conservation de la biodiversité dans des activités comme l'agriculture, la gestion des parcours de bétail, les plans d'occupation du sol ou les stratégies de développement économique, est insuffisante.

6. Liens avec la stratégie et le programme de l'USAID

a. Niveau de satisfaction des besoins par les mesures proposées par l'USAID

La nouvelle stratégie de l'USAID/Sénégal comporte un volet biodiversité qui s'inscrit dans le cadre de l'objectif stratégique intitulé « Croissance économique accrue par le commerce et la gestion des ressources naturelles ». Cet Objectif stratégique a réalisé des résultats au niveau du programme de l'USAID intitulé « Amélioration de la gestion durable des ressources naturelles et conservation de la biodiversité ». D'autres objectifs stratégiques tels que la Santé et l'Education ne répondent aux besoins en matière de biodiversité que de façon indirecte, à travers des programmes à long terme destinés à améliorer l'état de santé et le niveau d'éducation de la population.

Reconnaissant qu'une croissance continue dépend de l'utilisation durable de la base de ressources, le nouvel Objectif stratégique du programme de CE s'attaquera directement à des questions de portée plus large afin d'assurer la conservation de la biodiversité. Un lien clair a été établi entre la conservation du capital naturel, l'augmentation des opportunités économiques et la gouvernance locale qui seront renforcées grâce à ce programme. L'accent sera mis sur la gestion des écosystèmes dans les zones boisées du sud-est du Sénégal et au niveau des régions côtières de la Casamance et du Delta du Sine-Saloum.

L'un des principaux objectifs de ce nouvel Objectif stratégique sera d'accroître les échanges et la compétitivité du secteur privé grâce au développement de l'agriculture et des ressources naturelles. Utilisant l'approche Nature, Richesse et Pouvoir élaborée par l'USAID, le programme mettra l'accent sur la durabilité de ces efforts au niveau local. Il s'agira notamment d'élaborer d'autres plans d'occupation du sol et de gestion des ressources forestières naturelles dans les zones ciblées en raison de leur importance pour la conservation de la biodiversité.

A cette fin, le programme vise à développer une analyse plus approfondie sur les menaces et les opportunités relatives à la biodiversité au cours de la première année de mise en œuvre de cette stratégie. Cette analyse permettra d'informer le

programme sur les secteurs et modalités d'investissement permettant d'avoir un meilleur impact sur la conservation de la biodiversité.

b. **Menaces provenant d'activités proposées par l'USAID**

Dans l'ensemble, les risques d'impacts négatifs des activités proposées par l'USAID/Sénégal sur la biodiversité sont négligeables, voire nuls. Aucun des objectifs stratégiques proposés n'est censé avoir un impact négatif sur la biodiversité ou les forêts tropicales. Puisque le programme comprend une composante sur la biodiversité et la gestion des ressources naturelles, la stratégie globale devrait avoir un effet positif, c'est-à-dire l'évolution de la biodiversité.

Conformément à la décision 22 CFR 216, l'USAID/Sénégal mettra en place un système de contrôle et d'examen environnemental préalable pour les activités susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement. A cette fin, une évaluation environnementale initiale sera réalisée pour tous les nouveaux objectifs stratégiques